



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME XIII
Février 2006

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT Claude FRUGIER	3
PRODUCTION ET CIRCULATION DU MONNAYAGE DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES : L'ECLAIRAGE DES TROUVAILLES MONETAIRES Joël TIXIER	3
MONNAIES FRAPPEES A LIMOGES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX	12
POURQUOI COLLECTIONNER LES MONNAIES ISLAMIQUES MEDIEVALES ? Marc PARVERIE	18
ILLUSTRATIONS	27
LES BILLETS DE CONFIANCE DE LA HAUTE-VIENNE (complément) François LHERMITE	28
UN LOUIS D'OR AU BUSTE JUVENILE POUR LIMOGES EN 1661 Jacques VIGOUROUX	33
UN GUENAR INEDIT DE LA 3 ^{ème} EMISSION DU DAUPHIN REGENT RETROUVE POUR LIMOGES Claude FRUGIER	35
LA VIE DE LA SOCIETE Claude FRUGIER	37
LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2005 Société Numismatique du Limousin	38
TABLE DES MATIERES DES TOMES I A XIII	38
BULLETIN D'ADHESION	42

**Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN**
Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 05-55-34-12-54

Les sources sont indiquées dans l'ordre alphabétique
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs
Sauf indication contraire, les illustrations sont à l'échelle

Directeur de la Publication : Claude FRUGIER
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006
Conception Réalisation : Jacques VIGOUROUX
ISSN : 1265-3691

LE MOT DU PRÉSIDENT

Claude FRUGIER

Voici maintenant 12 ans que, sous la présidence de René Fredon, paraissait le 1^{er} tome de notre bulletin annuel. Proposer un contenu chaque fois plus étoffé ne va pas sans difficultés, mais cette fois encore, je pense que nous pouvons être fiers des travaux réalisés par nos adhérents.

Cette nouvelle édition permet d'approfondir notre connaissance du monnayage limousin. Ainsi vous y découvrirez deux monnaies inédites de l'atelier limougeaud, un guénar du dauphin Charles, ainsi qu'un louis d'or au buste juvénile daté de 1661.

Un nouvel éclairage du monnayage de Saint-Martial de Limoges à travers les trouvailles monétaires, le thème rarement abordé, mais néanmoins passionnant, des monnaies islamiques médiévales ainsi que d'autres articles tous aussi intéressants, voilà de quoi enrichir notre culture numismatique ou historique.

PRODUCTION ET CIRCULATION DU MONNAYAGE DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES : L'ÉCLAIRAGE DES TROUVAILLES MONÉTAIRES

Joël TIXIER

Le « barbarin », monnayage de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, est créé au tout début du XII^e siècle.

Ce denier est librement inspiré du denier du Prieuré de Souvigny, lequel apparaît dans les années 1095-1098¹. La première mention des barbarins dans un texte daterait de 1106².

Le type, qui sera peu modifié au fil du temps³, est caractérisé au droit par un buste barbu du saint, représenté de face, et entouré de la légende abrégée +SCS MARTIAL [pour S(an)C(tu)S MARTIAL(is), le C étant de forme carrée et barré]. Au revers, la croix centrale est cantonnée de huit annelets disposés deux par deux dans chaque canton, la légende circulaire +LEMOVICENSIS entourant le motif du champ.

Les vingt et une trouvailles monétaires répertoriées sur le territoire national dans lesquelles ce monnayage est présent ont été enfouies dans un intervalle chronologique d'environ un siècle et demi, depuis le tout début du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIII^e siècle. En l'absence de sources écrites retraçant l'activité de l'atelier, seuls ces dépôts nous permettent de tenter d'évaluer l'importance de la production et de la place du denier de Saint-Martial dans la circulation monétaire de l'époque.

Les débuts du barbarin de Saint-Martial de Limoges : succession du denier odonien immobilisé plutôt que concurrence

Le barbarin de Saint-Martial n'est pas la première monnaie féodale émise à Limoges : le type monétaire royal émis par Eudes qui a régné de 887 à 898 a connu un très long succès qui a largement débordé la fin du IX^e siècle. En effet, à partir de ces grands deniers d'argent, de flan large et de poids élevé⁴, qui composent la totalité du trésor de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne)⁵, s'est perpétuée durant les X^e et XI^e siècles une « immobilisation », c'est-à-dire une production monétaire conservant les caractéristiques du type, de plus en plus altérées au fil du temps. Nous avons analysé par ailleurs⁶ l'évolution de ces deniers au type d'Eudes au travers des trouvailles monétaires, en soulignant la présence de ces monnaies tout au long des X^e et XI^e

siècles, ainsi que leur affaiblissement pondéral progressif⁷, l'altération progressive de leurs légendes et les variations de la composition métallique des espèces.

Les deux monnaies ont dû avoir au début du XII^e siècle une valeur intrinsèque assez proche⁸ : le barbarin, plus léger mais à titre plus élevé, contenait en valeur absolue autant d'argent fin que le denier odonien sensiblement plus lourd mais à l'alliage moins riche en métal précieux ; vis-à-vis des utilisateurs, cette « parité » était donc de nature à favoriser une co-existence.

Et pourtant, les traces de circulation simultanée des deux espèces sont très limitées : l'enfouissement le plus tardif contenant des deniers de Limoges au seul type d'Eudes est celui mis au jour à Saint-Vincent-d'Autejac⁹ (Tarn-et-Garonne) dont nous considérons qu'il a dû être enfoui au début du monnayage de Géraud II de Gourdon, évêque de Cahors, c'est-à-dire dans la dernière décade du XI^e siècle¹⁰. Une seule et unique trouvaille mêle les deniers de Saint-Martial à des deniers immobilisés au type d'Eudes : celle d'Argentat¹¹ (Corrèze), probablement enfouie entre 1120 et 1140. Les deniers immobilisés au nom d'Eudes sont peu nombreux, et leur présence probablement résiduelle : 44 deniers odoniens, à comparer aux 1 960 barbarins.

L'étude de ce dernier trésor, bien que menée trop sommairement en une période troublée¹², nous livre plusieurs renseignements importants : seuls des barbarins du type initial (Boudeau 392) sont présents ; peu de liaisons de coins existent¹³, et donc les coins mis en œuvre ont dû être très nombreux ; les styles dans le traitement du buste traduisent non seulement une hétérogénéité, mais aussi une évolution nette vers la dégradation du portrait du saint pour une minorité non négligeable de monnaies¹⁴ ; deux fausses monnaies sont présentes dans le lot. Ces informations montrent que le trésor n'a pas été enfoui dès les débuts du monnayage, et que la frappe a dû être abondante (un jeu de coins permettant normalement la frappe de quelques milliers de monnaies).

Les découvertes de monnaies suggèrent donc que le barbarin a succédé au denier odonien, comblant un manque créé par la disparition de celui-ci.

Toutefois, une incertitude demeure du fait d'un acte du cartulaire d'Aubazine¹⁵, daté de « vers 1143-1153 » et qui fait mention d'un don de cinq sous au type d'Eudes. Il est certain que des monnaies ont pu circuler et être utilisées pour des échanges bien au-delà de la fin de leur émission¹⁶, d'autant plus que cinq sous ne représentent guère que cent deniers, soit une quantité relativement modeste et qu'il s'agit d'un don, c'est-à-dire qu'a pu être utilisée à cette occasion une accumulation antérieure ; mais, si la datation proposée est correcte, une référence à un type qui aurait cessé d'être émis un demi-siècle auparavant n'en demeure pas moins troublante ; de ce fait, et même si ce n'est pas l'hypothèse la plus vraisemblable, il ne peut être totalement écarté que le monnayage des deniers odoniens ait pu être très épisodiquement repris au début du XII^e siècle.

La dispersion géographique des monnaies au type de Saint-Martial : un succès essentiellement régional, parfois contesté même à proximité immédiate du lieu d'émission

Les monnaies de Limoges immobilisées au type d'Eudes avaient connu une grande vogue, leur diffusion ne se limitant pas au seul Limousin. Il est vrai que le type a été marqué par une particulière longévité. Il ne semble pas que le denier de Saint-Martial ait connu le même engouement, ou en tout cas que celui-ci ait été durable.

Mireille CASTAING-SICARD, qui s'est intéressée au Languedoc et dont les travaux sont centrés sur l'étude des sources écrites, nous apprend que la monnaie de Rodez « (...) partout (...) subit la concurrence de la monnaie (...) de Limoges¹⁷ » ; la monnaie de Limoges circule aux côtés des monnaies languedociennes à l'est du Massif Central¹⁸ ; enfin, si « à l'abbaye de Sainte-

Foy de Conques, les deniers limousins, les célèbres barbarins à l'effigie de Saint-Martial, occupent une large place dans les comptes et ils ont servi à payer maintes acquisitions in pago ruthenico », « cette très ancienne diffusion de la monnaie de Limoges s'est arrêtée cependant au XII^e siècle, avec la reprise d'un monnayage suivi à Rodez¹⁹ ».

Pour Georges DEPEYROT, dont l'étude s'appuie plutôt sur les trouvailles monétaires du Languedoc et de Gascogne, « *Les émissions de Limoges ne jouèrent en Languedoc qu'un rôle réduit à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle. Quelques rares trésors dans le Tarn ou le Tarn-et-Garonne le démontrent²⁰ ».*

L'étude des vingt et une trouvailles comprenant des barbarins de Limoges confirme les constatations faites par MM. CASTAING-SICARD et M. DEPEYROT dans une ère géographique plus limitée que celle que nous examinons. Elle fait apparaître l'image d'une production dont la diffusion est surtout régionale et ne s'éloigne guère du centre de production :

- *La localisation des trouvailles* : dix trésors, soit près de la moitié du total, sont situés en Haute-Vienne ; six autres ont été enfouis dans un département voisin (deux dans la Vienne, deux en Dordogne, un en Corrèze, un en Creuse). Quatre sont situés dans des zones un peu plus éloignées mais encore relativement proches du lieu d'émission : la Nièvre, le Cher, la Haute-Loire, la Charente-Maritime ; le plus lointain, celui découvert dans la Sarthe, ne comporte que deux monnaies de Saint-Martial sur 5 828 découvertes, ce qui traduit plus la survivance de la monnaie qu'une réelle et significative diffusion.

- *L'importance numérique des espèces retrouvées* : les découvertes les plus importantes quant au nombre de monnaies se situent toutes en Limousin ou dans des départements immédiatement voisins : Argentat, en Corrèze, avec ses 1 960 deniers de Saint-Martial (quatre cinquièmes de la trouvaille) ; Peyrat-le-Château²¹ (Haute-Vienne) : environ 1 500 barbarins (totalité du trésor) ; à un degré moindre, Nontron²², en Dordogne, dans lesquels 469 barbarins constituent près de 30 % des monnaies. A l'inverse, plusieurs trouvailles plus éloignées du lieu de fabrication ne comportent que très peu de monnaies de Saint-Martial : Alluy²³, dans la Nièvre : 1 barbarin parmi 1 274 monnaies et 2 fragments ; Gençay²⁴, dans la Vienne : 3 deniers de Saint-Martial sur au moins 295 monnaies ; Vallon-sur-Gée²⁵ (Sarthe) : 1 denier et 1 obole sur 5 828 monnaies ; Jonzac²⁶, en Charente-Maritime : une obole de Saint-Martial sur 1 815 monnaies.

Signe fort d'une présence qui est loin d'être hégémonique : même en Haute-Vienne, les deniers de Saint-Martial sont parfois très minoritaires :

- le trésor de Saint-Pardoux²⁷ (canton de Bessines, arrondissement de Bellac) ne comporte que deux deniers de Saint-Martial sur les 389 monnaies mises au jour : des espèces de Melle, d'Angoulême, de Gien et de Déols constituent l'essentiel de la trouvaille.

- à Ladignac-le-Long²⁸ (canton de Saint-Yrieix, arrondissement de Limoges), deux barbarins sont bien isolés au milieu des 147 autres monnaies (même s'il est vrai que 68 deniers anonymes des vicomtes de Limoges figurent aussi dans la trouvaille, et que l'enfouissement tardif – entre 1239 et 1249 – puisse en partie expliquer ce phénomène).

Les monnaies au type de Saint-Martial au fil du temps : plus de trouvailles, mais moins de monnaies

Le trésor de Saint-Yrieix est trop peu et trop mal connu pour pouvoir être attribué à une période précise²⁹. Quatre trésors ne peuvent être datés, avec une certitude absolue, plus précisément que « du XII^e siècle³⁰ ». Sur les seize restants, pour lesquels une datation plus fine est possible, deux trouvailles peuvent être affectées à la première moitié du XII^e siècle (Argentat

et Droux³¹), six à la seconde moitié du XII^e siècle, et sept à la première moitié du XIII^e siècle (quatre au premier quart, trois au second quart).

Ce dénombrement des trouvailles pourrait faire penser au premier abord à une « montée en puissance » du monnayage de l'abbaye ; une analyse plus attentive ne confirme absolument pas cette première impression :

- Il est probable que la majorité voire la totalité des quatre trouvailles qui n'ont pu être datées plus précisément que « XII^e siècle » sont en fait à rattacher à la première partie du siècle ; en effet, la difficulté de datation provient du fait qu'il s'agit de découvertes ne comportant que peu de types monétaires, et de surcroît anonymes (deux trouvailles comportent uniquement des barbarins, les deux autres sont constituées, outre les deniers de Saint-Martial, d'un nombre très limité d'espèces immobilisées typiques des faciès des trésors de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle : à Dussac : deniers et oboles d'Angoulême ; à Montmorillon : deniers de Saint-Martin de Tours, d'Anjou et d'Angoulême). Or, la variété de la composition des trésors croît avec le temps, comme le tableau de dépouillement des trouvailles joint en annexe le fait ressortir ; il est également à relever que les monnaies « signées » qui permettent de préciser les datations se font plus nombreuses dès la seconde moitié du XII^e siècle (ainsi, pour les espèces les plus souvent présentes en Limousin ou dans les régions voisines, les monnaies de Richard Cœur de Lion).

- L'importance absolue et relative de la présence des espèces de Saint-Martial dans chaque trouvaille est également à prendre en considération : la présence en nombre très réduit d'une espèce monétaire démontre simplement qu'elle est encore utilisée, pas que sa diffusion est significative. Il n'est pas indifférent de noter que la présence des deniers de Saint-Martial est faible, à la fois en valeur absolue et en valeur relative, dans toutes les trouvailles postérieures à la première moitié du XII^e siècle³². Ces données confirment ce que constatent les numismates : les deniers les plus anciens, du type Boudeau 392, se rencontrent plus fréquemment que ceux de la seconde moitié du XII^e siècle, du type Boudeau 390) ; les deniers à la croix cantonnée, les plus tardifs, sont de rares à très rares selon les variétés.

- la monétarisation de la société va crescendo, attestée notamment par la multiplication du nombre des trouvailles sur le territoire national³³ : pour près de cinq siècles (751 – 1223), Jean DUPLESSY répertorie 438 trésors ; pour la période 1223 – 1385, qui couvre à peine plus de cent soixante ans, il en dénombre 440. Il est intéressant de rapporter les découvertes contenant des espèces de Limoges à l'ensemble des trouvailles faites en France avant et après la création du denier de Saint-Martial : 19 trésors enfouis entre 761 et la fin du XI^e siècle comprennent une ou plusieurs monnaies de Limoges ; un barbarin au moins est présent dans 18 trésors³⁴ enfouis entre le début du XII^e siècle et le premier quart du XIII^e siècle. Mais le recensement des trouvailles monétaires sur le territoire national fait ressortir 165 trésors datables de 761 à la fin du XI^e siècle, et 247 enfouis entre le début du XII^e siècle et le premier quart du XIII^e siècle. C'est dire que la part des trésors comprenant au moins une monnaie de Limoges s'est singulièrement réduite entre les deux périodes (11,5 % contre 7,3 %).

- la diversité des espèces en circulation connaît également une nette tendance à l'accroissement au fil du temps. Le nombre de lieux de fabrication représenté dans chaque trouvaille en est un signe, ainsi que l'éloignement entre lieu de production et endroit de la découverte : le trésor d'Argentat, de la première moitié du XII^e siècle, et qui comprend plus de 2 500 deniers, ne contient guère que des espèces de Limoges, Turenne, Angoulême, Le Puy et Clermont ; un siècle plus tard environ, le trésor de Jonzac, d'une importance numérique un peu moindre (1 815 monnaies) est constitué de monnaies royales de Louis VII, Philippe II, Louis VIII et Louis IX, et de féodales de provenances très diverses : Saint-Martin de Tours, Chartres, Le Mans, Châteaudun, Anjou, Bretagne, Déols, Charenton, Vendôme, Bourbon, Saint-Martial de Limoges, vicomté de Limoges, Riom, Le Puy, Poitou, Marche, Angoulême, Toulouse, marquisat de Provence, comté de Provence et Provins.

- Enfin, et même si l'absence d'un type monétaire dans un trésor doit être interprétée avec précaution, on ne peut qu'être étonné par l'absence de tout barbarin dans plusieurs trésors de la première moitié du XIII^e siècle dont les lieux de trouvaille se situent pourtant dans la zone d'influence traditionnelle de la monnaie de Saint-Martial : à Dun-le-Palestel³⁵, en Creuse, enfoui vers 1212-1220, aucune monnaie de Limoges sur les 76 examinées³⁶, mais des deniers de Gien, Déols et Issoudun ; à Saint-Sulpice-le-Guéretois³⁷ (Creuse) : 84 monnaies enfouies entre 1223 et 1245 (royales françaises de Louis VIII ou Louis IX, Saint-Martin de Tours, Souvigny, La Marche, Angoulême) ; à Savignac-les-Eglises (Dordogne) : 150 monnaies enfouies entre 1214 et 1243 (Turenne, Aquitaine et Périgord) ; enfin et surtout à Senille³⁸, dans la Vienne : important trésor de 2 264 monnaies enfouies entre 1223 et 1245, à la composition extrêmement variée : royales de Louis VII, Philippe II et Louis VIII ou Louis IX ; féodales de Saint-Martin de Tours, Châteaudun, Vendôme, Romorantin, Le Mans, Bretagne, Penthievre, Vierzon, Celles, Saint-Aignan, Déols, Gien, Nevers, Marche, Provins et Bar.

Une dernière caractéristique mérite d'être soulignée : très peu d'oboles³⁹ paraissent avoir été émises, puisque seuls deux trésors, tous deux du XIII^e siècle, permettent d'en recenser (Valon-sur-Gée et Jonzac). Même s'il est vrai que la production d'oboles est habituellement très inférieure à celle des deniers, un tel degré de rareté est toutefois exceptionnel. Sans doute faut-il l'attribuer au fait qu'aux XII^e et XIII^e siècles, la monnaie du Puy ou « pougeoise » jouait ce rôle de divisionnaire⁴⁰ dans l'aire de circulation habituelle de la monnaie de Limoges.

L'image qui se dégage des trouvailles est donc celle d'une monnaie dont la production a dû être assez abondante au cours de la première moitié du XII^e siècle ; son succès a décliné dès la seconde partie du siècle, pour n'avoir plus, sauf au plan local, qu'une présence résiduelle au début du siècle suivant.

L'absence de monnaies de Limoges dans plusieurs trésors régionaux importants des années 1220-1240 permet de se poser la question d'une éventuelle interruption de la production monétaire pendant plusieurs années dans la capitale limousine⁴¹, les monnaies au nom des vicomtes (types Boudeau 394 à 396) n'apparaissant pas avant les années 1240.

1 - Robert BERILLON, pages 11 à 45 ; l'auteur cite page 20 une mention dans le cartulaire de La Chapelle d'Aude à l'appui de sa datation.

2 - D'après Henri HUGON, pages 80 à 93 ; l'auteur ne cite malheureusement pas ses sources.

3 - Outre le type initial, décrit ci-après, un second type apparaîtra au début de la seconde moitié du XII^e siècle, avec une simple modification de la légende du droit, puis un troisième type au début du XIII^e siècle, marqué par le cantonnement de la croix de revers et parfois du buste du droit. Pour chacun de ces types, et notamment le dernier apparu, plusieurs variantes se rencontrent. Pour les ouvrages de référence décrivant les monnaies : cf. bibliographie, et notamment BOUDEAU, CARON et DUPLESSY III.

4 - Le diamètre du flan est de l'ordre de 22 à 23 mm., et le poids observé le plus fréquent varie entre 1,7 et 1,8 g., avec des exemplaires parfois plus lourds encore.

5 - Publié par Michel DHÉNIN en 1988

6 - Joël TIXIER, pages 71 à 74.

7 - Le poids moyen est de 1,749 g. pour le trésor de Saint-Yrieix-la-Perche, dont l'enfouissement est contemporain d'Eudes ; il est encore de 1,73 g. à Cuerdale (Angleterre), enfoui dans le premier quart du X^e siècle, mais n'est plus que de 1,39 g. pour le trésor de Fécamp (enfoui vers 975-980), puis de 1,26 g. pour le trésor du Puy (enfoui vers 998-1002), 1,25 g. pour le trésor de la place de la République de Limoges (daté du milieu du XI^e siècle), 1,10 g. pour le trésor de Saint-Vincent-d'Autejac (enfoui à la toute fin du XI^e siècle, et enfin de 1,06 g. à Argentat (dont nous datons l'enfouissement entre 1120 et 1140).

8 - Françoise DUMAS et Jean-Noël BARRANDON, page 67 : deux deniers de Saint-Martial faisant partie du trésor d'Argentat pèsent respectivement 0,88 et 0,93 g., et ont un titre de 44,7 et 41,2 %, soit une valeur moyenne d'argent fin de 388 mg. d'argent. Le titre des derniers deniers au type odonique est de l'ordre de 35 % d'après l'étude de Guy SAVES consacrée au trésor de Saint-

Vincent- d'Autejac ; le poids moyen des spécimens du trésor d'Argentat ressortant à 1,06 g., le poids de fin est en conséquence de 371 mg.

9 - Jean DUPLESSY I, trésor de Saint-Vincent-d'Autejac, n° 328, pages 119 et 120.

10 - Les raisons de cette datation sont exposées dans l'article consacré à *La datation des deniers féodaux anonymes de Limoges (X^e-XIII^e siècles)* pages 73 et 74. Guy SAVES, pour sa part, définit une datation très large correspondant aux dates de fonction de l'évêque ; mais nous avons divers indices pour considérer que les débuts de son monnayage sont de beaucoup postérieurs à sa prise de fonction.

11 - Jean DUPLESSY I, trésor d'Argentat, n° 18, page 29.

12 - Le 12 mars 1943.

13 - D'après Henri HUGON, il est possible « (...) de classer nos deniers d'Argentat en trois catégories, dont chacune comprend d'ailleurs une très grande variété de nuances secondaires, les pièces exactement identiques étant en nombre tout à fait infime » pages 84 et 85.

14 - Qu'Henri HUGON évalue à environ un treizième du total.

15 - Bernadette BARRIERE, cartulaire de l'abbaye d'Aubazine, acte 61, pages 94 et 95 : « (...) *debet pro eo V solidos odonensibus (...)* ». La datation est donnée pour vraisemblable mais pas complètement certaine.

16 - Le trésor de Vautebis (Deux-Sèvres), enfoui vers 1350-1351, contenait un denier au type d'Eudes pour Limoges, c'est-à-dire une monnaie fabriquée au moins deux siècles auparavant. Cf. Jean DUPLESSY II, n° 406, pages 156 et 157.

17 - Mireille CASTAING-SICARD, page 53.

18 - Mireille CASTAING-SICARD, page 59.

19 - Mireille CASTAING-SICARD, pages 59 et 60.

20 - Georges DEPEYROT, article *Les trésors et la diffusion du numéraire féodal*, pages 53 à 92 de l'ouvrage collectif ; pour Limoges, pages 79 et 80. A noter que les deux trouvailles auxquelles il est fait allusion ne contiennent que des deniers immobilisés au type d'Eudes, mais aucune monnaie de l'abbaye Saint-Martial de Limoges.

21 - Jean DUPLESSY I, n° 256 bis, page 100.

22 - Jean DUPLESSY I, n° 240, page 96.

23 - Jean DUPLESSY I, n° 7, pages 24 et 25.

24 - Jean DUPLESSY I, n° 153, page 68.

25 - Jean DUPLESSY I, n° 365, pages 131 et 132.

26 - Jean DUPLESSY II, n° 167, pages 79 et 80.

27 - Jean DUPLESSY I, n° 319, pages 117 et 118.

28 - Jean DUPLESSY II, n° 172, page 81.

29 - Trésor de Saint-Yrieix, en Haute-Vienne ; Jean DUPLESSY I, n° 329 bis, page 120. En effet, ce trésor aurait été composé de « monnaies d'argent, en nombre inconnu » ; 13 monnaies auraient été offertes à la Société Archéologique du Limousin, parmi lesquelles « une monnaie dite barbarin qui fut frappée à Aix au XIII^e siècle ». En dépit de cette remarque, Jean DUPLESSY attribue ce trésor au XII^e siècle. Or, si l'identification est correcte et qu'il s'agit effectivement d'un barbarin des vicomtes, le trésor ne peut être que du XIII^e siècle.

30 - Il s'agit des trésors de Dussac, en Dordogne (Jean DUPLESSY I, n° 129, page 130) ; de Montmorillon, dans la Vienne (Jean DUPLESSY I, n° 227 page 91) ; de Nedde, en Haute-Vienne (Jean DUPLESSY I, n° 235 bis, page 94) ; de Peyrat-le-Château, en Haute-Vienne (Jean DUPLESSY I, n° 256 bis, page 100).

31 - Jean DUPLESSY I, n° 125, page 59.

32 - Etant observé que pour certains trésors, le nombre total des monnaies et la répartition par autorité d'émission nous demeurent inconnus..

33 - Sans que l'accroissement de l'insécurité constitue un facteur explicatif du phénomène.

34 - La comparaison se borne au premier quart du XIII^e siècle de manière à ne pas être faussée par le fait qu'à partir du second quart du XIII^e siècle les monnaies anonymes des vicomtes prennent le relais des barbarins. Ces données chiffrées sont extraites de Jean DUPLESSY I.

35 - Jean DUPLESSY I, n° 127, page 60.

- 36 - La trouvaille en comprenait « 200 environ ». Nous ignorons pourquoi seule une partie a été étudiée.
- 37 - Jean DUPLESSY II, n° 356, page 143.
- 38 - Jean DUPLESSY II, n° 368, pages 146 et 147.
- 39 - L'obole vaut un demi-denier.
- 40 - Du fait de ses faibles poids et titre, l'obole du denier du Puy étant considérée comme une maille, c'est-à-dire un quart de denier ou une demi obole. Ce fait est maintes fois souligné, notamment par Mireille CASTAING-SICARD (page 55) ou Georges DEPEYROT (page 80). Des deniers du Puy sont d'ailleurs présents en nombre dans la trouvaille d'Argentat (près de 500) – mais aucune obole proprement dite.
- 41 - Jean DUPLESSY (DUPLESSY III, page 219) considère pour sa part que « la frappe des barbares s'arrête vers 1240-1245 ». Notons toutefois que la présence d'une monnaie dans une trouvaille ne signifie pas qu'elle est encore produite au moment où elle est enfouie, mais simplement qu'elle est encore en circulation. Il faut également souligner que l'activité des ateliers monétaires médiévaux était très irrégulière dans le temps : les périodes de forte activité alternaient avec des périodes de « chômage », en fonction des besoins en numéraire ou des possibilités de se procurer du métal précieux dans des conditions permettant une frappe bénéficiaire.



- BARRIERE Bernadette. *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine (XII^e-XIII^e siècles)*, Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, fascicule 33, janvier 1989.
- BERILLON Robert. Article *Le monnayage des prieurs, fin XI^e siècle- 1213*, dans l'ouvrage collectif *Le monnayage en Bourbonnais*, Souvigny, 1994, pages 11 à 45.
- BOUDEAU Ernest. *Catalogue général illustré et à prix marqué en francs or de monnaies françaises (provinciales)*, deuxième édition ; réimpression, Barcelone, 1970.
- CASTAING-SICARD Mireille. *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc (X^e-XIII^e siècles)* ; Association Marc Bloch, Toulouse, 1961.
- ARON Emile. *Monnaies féodales françaises* ; Réimpression de l'édition originale parue à Paris en 1882 ; Arnaldo Forni éditeur, Bologne, 1974.
- DEPEYROT Georges. (études réunies sous la direction de) *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne (XII^e et XIII^e siècles)* ; Toulouse, 1987.
- DHÉNIN Michel. Article *Le trésor monétaire de Saint-Yrieix-la-Perche*, dans la revue *Travaux d'Archéologie Limousine*, tome 8, 1988 ; pages 141 à 144.
- DUPLESSY Jean. *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome I, 751 – 1223 ; Bibliothèque Nationale, Paris, 1985 (« Jean DUPLESSY I »).
- DUPLESSY Jean. *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome II, 1223 – 1385 ; Bibliothèque Nationale de France, 1995 (« Jean DUPLESSY II »).
- DUPLESSY Jean. *Les monnaies françaises féodales*, Tome I ; Maison Platt, Paris, 2004 (« Jean DUPLESSY III »).
- DUMAS Françoise. Article *Trouvaille monétaire de Saint-Martial de Limoges*, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, tome XCVI, 1969 ; pages 77 à 87.
- DUMAS Françoise et Jean-Noël BARRANDON. *Le titre et le poids de fin des monnaies sous le règne de Philippe-Auguste*, Cahiers Ernest-Babelon 1, Editions du C.N.R.S., Centre de Publication de Sophia-Antipolis, 1982.
- HUGON Henri. Article *Trouvaille de monnaies médiévales à Argentat, « barbares » de Limoges* (avec notes complémentaires de Louis De NUSSAC), dans *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, tome 66, Brive, janvier - décembre 1944.
- SAVES Guy. Article *Le trésor de Saint-Vincent-d'Autéjac (Tarn-et-Garonne)*, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne*, 1970-1971, pages 59 à 77.
- TIXIER Joël. Article *La datation des deniers féodaux anonymes de Limoges (X^e - XIII^e siècles)*, dans la revue *Travaux d'Archéologie Limousine*, tome 17, 1997 ; pages 71 à 77.

ANNEXE : CARACTERISTIQUES DES TROUVAILLES COMPRENANT AU MOINS UNE MONNAIE DE SAINT-MARTIAL

Lieu de découverte	Référence	Date d'enfouissement	Nombre total de monnaies	Nbre de monnaies de Saint-Martial	% Saint-Martial sur total	Observation
Saint-Yrieix (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 329 bis	indéterminée	inconnu	au moins une	inconnu	daté par Duplessy XII ^e siècle alors que l'une des monnaies serait un barbarin des vicomtes, c'est à dire du XIII ^e siècle
Dussac (Dordogne)	Duplessy I N° 129 bis	XII ^e siècle	200 à 300 monnaies	inconnu	inconnu	composé de deux types monétaires : barbarins de Limoges, deniers et oboles d'Angoulême (immobilisation)
Montmorillon (Vienne)	Duplessy I N° 227	XII ^e siècle	une grande quantité	quelques	inconnu	composé de quatre types monétaires : barbarins, Saint-Martin de Tours, Anjou, Angoulême
Nedde (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 235 bis	XII ^e siècle	inconnu	inconnu	100 %	uniquement composé de barbarins
Peyrat-le-Château (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 256 bis	XII ^e siècle	1500	1500	100 %	uniquement composé de barbarins
Argentat (Corrèze)	Duplessy I N° 18	vers 1120-1140	2508	1960	78,15 %	barbarins, deniers du Puy, odoniens de Limoges et quelques deniers Angoulême, Turenne, Souvigny et Clermont
Droux (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 125	entre 1137 et 1152	21	8	38,09 %	composé de cinq types : barbarins, Melle, Périgord, Angoulême et Aquitaine
Massay (Cher)	Duplessy I N° 209	entre 1152 et 1160	4103	75	1,83 %	très varié : royales françaises, et plus de 20 provenances différentes, féodales ou étrangères (Lucques)
Alluy (Nièvre)	Duplessy I N° 7	entre 1162 et 1164	1276	1	0,08 %	varié : royales françaises et huit provenances féodales (deniers de Souvigny : 86,4 % du dépôt)
La Souterraine (Creuse)	Duplessy I N° 347	entre 1160 et 1189	430 (250 examinées)	inconnu	inconnu	composé de monnaies féodales de huit lieux d'émission différents

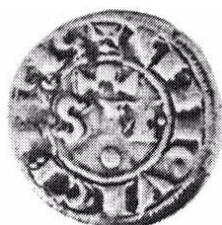
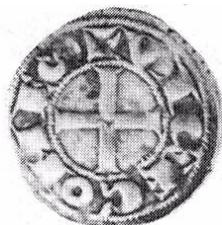


Barbarin



Barbarin à l'étoile

Lieu de découverte	Référence	Date d'enfouissement	Nombre total de monnaies	Nbre de monnaies de Saint-Martial	% Saint-Martial sur total	Observation
St-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 326	entre 1169 et 1189	1487	60	4,03 %	sept types de monnaies féodales ; surtout deniers d'Angoulême (70 %), Melle (10 %) et Turenne (9,5 %)
Saint-Pardoux (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 319	vers 1189-1190	389 (examinées)	2	0,51 %	sept types de monnaies féodales ; surtout deniers de Melle (33 %), Angoulême (31 %), Déols (19 %) et Gien (15 %)
La Porcherie (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 262 bis	entre 1189 et 1196	inconnu (nombreuses)	inconnu	inconnu	deniers de Saint-Martial, Turenne et Poitou. Proportions inconnues
Flavignac (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 141	entre 1199 et 1219	environ 40	inconnu	inconnu	cinq provenances : Angoulême, Aquitaine, Marche, Poitou et Saint-Martial. Proportions inconnues
Nontron (Dordogne)	Duplessy I N° 240	début XIII ^e siècle	1692 (examinées)	469	22,72 %	cinq provenances : dominante Aquitaine (30 %), Limoges (28 %) et Poitou (26 %). Egalement Turenne et Angoulême
Vallon-sur-Gée (Sarthe)	Duplessy I N° 365	vers 1206-1207	5828	2	0,03 %	provenances très variées (royales, féodales, et part non négligeable de monnaies anglaises et écossaises)
Gençay (Vienne)	Duplessy I N° 153	entre 1206 et 1219	au moins 295	3	1 %	seize provenances ; Penthièvre, Nevers et Anjou forment environ la moitié de la trouvaille
Folles (Haute-Vienne)	Duplessy I N° 145	vers 1220-1225	313	88	25,56 %	sept provenances, uniquement féodales ; Marche (48,5 %), Limoges (25,5 %) et Turenne (17 %) dominant
Ladignac-le-Long (Haute-Vienne)	Duplessy II N° 172	Entre 1239 et 1249	148	2	1,35 %	68 deniers anonymes des vicomtes de Limoges, 42 de la Marche, 23 du Puy ; également Vendôme
Espaly-St-Marcel (Haute-Loire)	Duplessy II N° 132	vers 1241-1245	près de 800 monnaies	inconnu (faible ?)	inconnu (faible ?)	varié : 18 provenances. Signalés comme très nombreux : Clermont-Ferrand, Orange et Vienne
Jonzac (Charente-Maritime)	Duplessy II N° 167	vers 1250-1255	au moins 1815 monnaies	1	0,05 %	royales et féodales très variées. Egalement 145 deniers anonymes des vicomtes de Limoges



Denier anonyme de la vicomté de Limoges



Denier de Eudes

MONNAIES FRAPPEES A LIMOGES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII

Claude FRUGIER, Jacques VIGOUROUX

Au début de son règne, Louis XII reprit à l'identique le monnayage de son prédécesseur.

L'écu d'or au soleil a été frappé sans autre changement que la titulature. Le titre, la taille au marc et le cours restaient les mêmes.

Le blanc à la couronne, frappé sans interruption depuis sa création sous Charles VII le 28 janvier 1436, fut lui aussi émis aux conditions fixées depuis Louis XI.

Pour les monnaies noires, on observe une diminution sensible du poids de chacune des différentes espèces, le titre et le cours demeurant inchangés.

Le 19 novembre 1507, furent créés l'écu d'or au porc-épic et le douzain au porc-épic, qui était l'animal emblème de Louis XII. L'écu d'or au porc-épic fut frappé aux mêmes conditions que l'écu d'or au soleil et le douzain au porc-épic à celles du douzain à la couronne.

Le 3 février 1512 est créé le dizain Ludovicus. Ce dernier est émis suivant les mêmes conditions d'émission que le dizain Korolus de Charles VIII, mais, pour la première fois, le roi de France est désigné par son numéro d'ordre. Le grand L, passant dans une couronne, dans le champ à l'avant, est accosté à gauche de X et à droite de II (X L II).

Seul le gros de roi, frappé à partir du 3 février 1512, vit son titre passer de 0,918^{0/100} à 0,479^{0/100}, et son poids augmenter fortement, 5,359 g. au lieu de 3,547 g. sous Charles VIII.

C'est aussi sous le règne de Louis XII que va apparaître pour la première fois le portrait "réaliste" du souverain sur une pièce de monnaie à la place de l'effigie symbolique. L'ordonnance du 6 avril 1514 crée une nouvelle monnaie en argent, le teston, avec à l'avant le buste du roi à droite, coiffé d'une couronne sur un chaperon. De flan épais, en argent d'un titre à 0,938^{0/100}, lourd 9,598 g., avec un cours de 10 sols tournois, le teston que le roi avait auparavant fait frapper en Italie marquait un tournant monétaire important, l'avènement de la monnaie lourde.

En la Monnaie de Limoges, au cours du règne de Louis XII (1498-1515), il a été frappé sept types de monnaies différents :

- Ecu d'or au soleil : 25 avril 1498
- Blanc à la couronne : 25 avril 1498
- Liard au dauphin : par mandements
- Double tournois : par mandements
- Denier tournois : par mandements
- Ecu d'or au porc-épic : 19 novembre 1507
- Douzain au porc-épic : 19 novembre 1507

Tout d'abord, il est peut-être nécessaire de revoir quelques termes que nous allons utiliser dans notre communication :

Loi : proportion de métal précieux entrant dans un alliage.

Taille au marc : nombre de pièces tirées d'un marc. Donne indirectement le poids des espèces.

Marc : unité de poids de 244,7529 g.

A. R. (argent le Roi) : alliage préalable à 23/24 d'argent fin (0,958 g.) avec lequel étaient frappées les monnaies.

Titre : terme moderne synonyme de loi.

K : le titre de l'or s'exprimait en carats (K). L'or pur est à 24 k.

Mandements : ce sont des lettres dressées par les Généraux des Monnaies suite à des lettres patentes royales. Prenons un exemple : le roi décide, par lettres patentes, de faire frapper des écus d'or de X au marc, à un titre Y et de cours Z. Les Généraux des Monnaies reçoivent ces

lettres patentes, les enregistrent et font un mandement ordonnant que cet écu d'or de X au marc, à un titre Y et de cours Z aura telle différence. Ces mandements sont envoyés dans les ateliers qui pouvaient alors en commencer la frappe.

Les deniers de boîtes permettent, grâce aux différents de maîtres et d'ateliers, de savoir qui a frappé ces monnaies et en quel lieu elles l'ont été. Ils donnent, en outre, un ordre d'idée de la quantité de pièces qui a été produite par chaque Monnaie. Durant la période qui nous occupe, chaque denier d'or emboîté correspondait à une quantité de 200 pièces frappées ; pour les autres monnaies, blanches et noires, chaque denier équivalait à 720 pièces frappées.

Ouvrage de l'année 1498

Boîtes apportées le pénultième jour de février 1500 [n. st.] par Jehan Bascher, sergent à cheval et ouvertes le 4 mai 1500.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1498	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	77	15 400	647	Z1b 300 A
Liard	1498	3 d. 0,239	234 1,045 g.	3 d.t.	175	126 000	678	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1499

Boîtes apportées le 15 mars 1501 [n. st.] par Thomas Chaulier, huissier et ouvertes le 27 mai 1501.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1499	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	67	13 400	647	Z1b 300 A
Blanc à la couronne	1499	4 d. 12 g. 0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	32	23 040	664	Z1b 300 A
Double tournois	1499	1 d. 12 g. 0,119	182 1,344 g.	2 d.t.	146	105 120	683	Z1b 300 A
Denier tournois	1499	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	68	48 960	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1500

Boîtes apportées le 10 mars 1502 [n. st.] par Jehan Bachier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, et ouvertes le 29 avril 1502.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1500	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	5	1 000	647	Z1b 300 A
Blanc à la couronne	1500	4 d. 12 g. 0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	33	23 760	664	Z1b 300 A
Double tournois	1500	1 d. 12 g. 0,119	182 1,344 g.	2 d.t.	190	136 800	683	Z1b 300 A
Denier tournois	1500	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	60	43 200	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1501

Boîtes apportées le 14 mars 1503 [n. st.] par Jehan Bachier et ouvertes [pas de date dans le document].

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1501	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	35	7 000	647	Z1b 300 A
Blanc à la couronne	1501	4 d. 12 g. 0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	36	25 920	664	Z1b 300 A

Double tournois	1501	1 d.12 g. 0,119	182 1,344 g.	2 d.t.	102	73 440	683	Z1b 300 A
Denier tournois	1501	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	44	31 690	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1502

Boîte apportée le 27 novembre 1503 par Charles Le Coq, général des Monnaies, et ouverte le 28 décembre 1503.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1502	23 k 1/8 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	24	4 800	647	Z1b 300 A
Double tournois	1502	1 d. 12 g. 0,119	182 1,344 g.	2 d.t.	124	89 280	683	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1503

Boîte apportée par Thomas Choulier, le 24 avril 1505 et ouverte le 18 juillet 1505.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1503	23 k 1/8 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	49	9 800	647	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1504

Boîtes apportées le 8 octobre 1505 par Jehan Remond, marchand de Limoges, et ouvertes le 25 octobre 1505.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au soleil	1504	23 k 1/8 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	9	1 800	647	Z1b 300 A
Blanc à la couronne	1504	4 d. 12 g. 0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	55	39 600	664	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1508

Boîtes apportées le 02 août 1509 par François Boist et ouvertes le 17 août 1509.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre ‰	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	1508	23 k 1/8 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	34	6 800	655	Z1b 300 A
Douzain au porc-épic	1508	4 d. 12 g.0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	51	36 720	672	Z1b 300 A
Denier tournois	1508	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	120	86 400	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1509 ou 10

Boîtes apportées par Guillaume des [Roules ?], marchand de Limoges, le 19 mars 1512 et ouvertes le même jour. Nous ne pouvons attribuer avec certitude ces monnaies à 1509 ou 1510 car nous n'avons que la date d'apport des boîtes pour point de repère.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	150.	23k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3d.t.	58	11 600	655	Z1b 300 A
Douzain au porc-épic	150.	4 d. 12g. 0,359	86 2,846 g.	12 d.t.	7	5 040	672	Z1b 300 A
Denier tournois	150.	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	603	434 160	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1511 ou 1512

Boîtes apportées par Denis Noël, sergent à cheval au Châtelet de Paris, le 7 juin et ouvertes le 9 août 1513. Nous ne pouvons attribuer avec certitude ces monnaies à 1511 ou 1512 car nous n'avons que la date d'apport des boîtes pour point de repère.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	151.	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	34	6 800	655	Z1b 300 A
Denier tournois	151.	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	335	241 200	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1512 ou 1513

Boîte apportée le 2 août 1514 par Denis Noël, sergent à cheval au Châtelet de Paris, et ouverte le 13 octobre 1514. Nous ne pouvons attribuer avec certitude ces monnaies à 1512 ou 1513 car nous n'avons que la date d'apport des boîtes pour point de repère.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	151.	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3 d.t.	33	6 600	655	Z1b 300 A
Denier tournois	151.	1 d. 0,079	252 0,971g.	1 d.t.	299	215 280	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1514

Boîte apportée le 26 septembre 1515 par maître Charles Le Coq, général des Monnaies, et ouverte le même jour.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	1514	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3d.t.	27	5 400	655	Z1b 300 A
Denier tournois	1514	1 d. 0,079	252 0,971g.	1 d.t.	120	86 400	684	Z1b 300 A

Ouvrage de l'année 1515

Boîte apportée le 26 septembre 1515 et ouverte le même jour.

Type	Date	Loi or : K Ar : d. A. R. Titre $\frac{0}{100}$	Taille au marc Poids en g.	Cours officiel	Mises en boîtes	Quantité	Dy	Cote de référence
Ecu d'or au porc-épic	1515	23 k $\frac{1}{8}$ 0,963	70 3,496 g.	36 s 3d.t.	57	11 400	655	Z1b 300 A
Denier tournois	1515	1 d. 0,079	252 0,971 g.	1 d.t.	42	30 240	684	Z1b 300 A

Bien que François I^{er} soit devenu roi de France le 1^{er} janvier 1515 (n. st.), que le 29 janvier, les généraux maîtres aient envoyé des lettres avec les patrons pour faire des écus au soleil, cette production a dû être faite au nom de Louis XII car les écus d'or trouvés dans la boîte sont au type dit au porc-épic.

Par lettres patentes aux généraux maîtres des Monnaies, données à Amboise le 19 juin 1515, l'atelier de Limoges est fermé.



Ecu d'or au soleil

Double tournois (X 1,5)

En faisant les totaux, par type, de tous les deniers emboîtés, nous pouvons avoir un aperçu de l'ouvrage monétaire fait durant le règne de Louis XII à Limoges. Rappelons que ce ne sont que des approximations que nous obtiendrons car on n'attendait pas d'atteindre un multiple de 200 pièces frappées pour en mettre une en boîte, en ce qui concerne l'or, et de 720 pour l'argent et le billon.

Type	Deniers emboîtés	Quantité
Ecu d'or au soleil	266	53 200
Ecu d'or au porc-épic	243	48 600
Blanc à la couronne	156	112 320
Douzain au porc-épic	58	41 760
Liard	175	126 000
Double tournois	562	404 640
Denier tournois	1 691	1 217 520

Ce tableau nous permet de voir que la frappe effectuée en la Monnaie de Limoges a été vraiment peu importante. Le denier tournois, qui semble être l'espèce monétaire la plus produite, ne l'est qu'à un peu plus de 1 200 000 exemplaires et ce en 17 années. Malgré ce nombre, on ne rencontre jamais cette monnaie. Que dire des autres valeurs ? Elles sont toutes rares, voire extrêmement rares. Les seules que l'on rencontre en vente sont celles frappées en or, en égale quantité entre le type au soleil et celui au porc-épic.

Malgré les petites quantités d'or monnayé, on trouve plusieurs variantes dans les légendes des écus. Elles sont constituées, bien souvent, par l'utilisation de poinçons de lettres de différents alphabets. Voici celles que nous avons relevées mais il doit bien en exister d'autres qui nous sont inconnues.

Ecu d'or au soleil : Dy 647

Av	☞ LVDVICVS : DEI : GRATIA : REGIS : REX LR	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : REGIS : XPS : IMPERATOR : LR	• 10 ^e

Av	☞ LVDVICVS : DEI : GRATIA : REGIS : REX LR	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : REGIS : XPS : IMPERATOR LR	• 10 ^e

Av	☞ LVDONIVS : DEI : GRA : RRADORV : REX IR	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : RAGNAT : XPS : IMPERAT : IR	• 10 ^e

Av	☞ LVDONIVS : DEI : GRA : RRADORVM : REX IR	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : RAGNAT : XPS : IMPERAT IR	• 10 ^e

Ecu d'or au porc-épic : Dy 655 (Ill.)

Av	☞ LVDONIVS : DEI : GRA : RRADORV : REX	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : RAGNAT : XPS : IMPERAT	• 10 ^e

Av	☞ LVDONIVS : DEI : GRA : RRADORV : REX	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : RAGNAT : XPS : IMPERAT (♣ en 2/3)	• 10 ^e

Av	☞ LVDONIVS : DEI : GRA : RRADIA : RRADORV : REX	• 10 ^e
Rv	☞ XPS : VIRGIT : XPS : RAGNAT : XPS : IMPERAT (♣ en 1/4)	• 10 ^e

Nous n'avons vu qu'un exemplaire de chaque type de monnaie qui suit.

Grand blanc à la couronne : Dy 664

Av	☞ LVDONIVS ★ RRADORVM ★ REX	• 10 ^e
Rv	☞ SIT ★ ROMAN ★ DNI ★ BENEDICTVM (♣ en 2/3) (☞ en 1/4)	• 10 ^e

Double tournois : Dy 683 (Ill.)

Av	☞ LVDONIVS : RRAN : REX : IR	• 10 ^e
Rv	☞ SIT : ROMAN : DNI : BENED : IR	• 10 ^e

Denier tournois : Dy 684

Av	☞ LVDONIVS ☞ RRADIA ☞ REX :	• 10 ^e
Rv	☞ TVROHVS ☞ CIVIS ☞ RRADIA :	• 10 ^e

Dans la série Z, sous-série Z1b, des Archives nationales, cote 881, registres d'apport des boîtes de la Monnaie de Limoges, l'absence de documents entre les années 1487 et 1519 nous a privé de précieuses informations. Ainsi, si nous avons retrouvé les noms des maîtres, nous ne pouvons citer que les dates extrêmes de leur maîtrise relevées dans d'autres sources.

1498	Jehan ROGIER	LR
17/03/1498-1506	Jehan ROGIER et Marcial DU BOIS, associés	
29/04/1506-12/05/1506	Jehan ROGIER ou ROGER ou ROUGIER	
1506	Jehan de SANDELLES	
23/09/1506-08/07/1510	Mathieu AUDIER	
1511-1512	Jehan de SANDELLES	
31/08/1513-31/12/1514	Mathieu AUDIER	

L'utilisation des marques de maîtres n'étant pas encore bien entrée dans la pratique, très peu de monnaies en sont pourvues. Pour le règne que nous traitons aujourd'hui, nous avons observé l'association du L, différent de l'atelier de Limoges avec le R qui était très certainement la marque du maître Jehan ROGIER (LR).

Pour la période concernée, nous n'avons retrouvé qu'un seul nom de graveur. Il est très probable qu'il ait officié durant tout le règne de Louis XII car son nom apparaît déjà le 1^{er} mars 1492 (n. st.).

15/09/1502-1515	Martial BAYARD	
-----------------	----------------	--

Nos remerciements vont à MM. Arnaud Clairand et Gérard Crépin pour leurs conseils.



- Archives Nationales. Série Z, sous-série Z1b 293-300A
- DUPLESSY Jean. Les monnaies françaises de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), Tome I, Hugues Capet à Louis XII, Paris, 1999.

POURQUOI COLLECTIONNER LES MONNAIES ISLAMIQUES MÈDIEVALES ?

Marc PARVERIE



Pourquoi pas, serait-on tenté de dire ! Cependant les arguments plus positifs ne manquent pas.

Il y a tout d'abord leur intérêt historique. Il s'agit de l'histoire du bassin méditerranéen et du Proche Orient, c'est à dire de notre histoire, des hauts-lieux de notre civilisation (Egypte, Palestine, Anatolie...). C'est aussi souvent l'histoire même de l'Europe : l'Espagne (musulmane jusqu'au XV^e siècle), les Balkans (qui ont fait partie de l'empire ottoman pendant deux à cinq siècles selon les pays), la Sicile... C'est l'histoire de grands personnages comme Harun al-Rashid, le calife des Mille et Une Nuits, Saladin, Soliman le Magnifique... pour ne citer que les plus connus.

Ces monnaies ont un intérêt numismatique évident : leur état de conservation et leur prix permettent de collectionner des monnaies très anciennes en état « Superbe » à prix très abordables, les plus anciennes étant d'ailleurs les plus belles, les plus courantes et les moins chères ! On peut réaliser de splendides plateaux de dirhams d'argent des premiers califes de Damas ou de Bagdad (VIII^e - IX^e siècles), sans se ruiner.

La dimension esthétique ne doit pas être rejetée non plus. Si ces monnaies paraissent au premier abord peu variées, dans la mesure où la plupart sont sans représentation figurative¹, on découvre peu à peu que leur beauté et leur diversité tiennent aux infinies possibilités de la calligraphie arabe. C'est en outre un monnayage qui couvre une période de six siècles et un espace qui s'étend de l'Atlantique à la Chine !

Enfin, et c'est pour moi l'attrait principal, il y a le plaisir de la découverte, car la monnaie islamique, le plus souvent totalement épigraphique est écrite en arabe, et ne se donne donc pas au premier regard. Elle s'étudie, se découvre, se gagne. Il y a quelque chose du plaisir enfantin de la chasse au trésor dans ce bonheur d'une identification réussie. Et ce plaisir vaut bien quelques efforts, d'autant plus que la lecture n'est pas si ardue qu'elle en a l'air, une grande partie des inscriptions, le plus souvent religieuses étant assez stéréotypées.

La seule véritable difficulté est l'absence d'ouvrages de référence en français. La plupart sont en anglais, de grande qualité, mais difficile à trouver. Les deux ouvrages de base sont :

- Stephen Album, *A checklist of islamic coins*, 1998. Il s'agit d'une liste, malheureusement non illustrée, de tous les types existants, classés par dynastie.

- Richard Plant, *Arabic coins and how to read them*, Spink, 2000. C'est un petit manuel assez complet et très utile pour apprendre à lire et comprendre les inscriptions de ces monnaies.

Des ouvrages plus précis, plus volumineux et plus coûteux existent pour chaque période, voire chaque dynastie. Mais, il est beaucoup plus rapide et efficace, lorsque l'on se retrouve confronté à un problème d'identification, de consulter certains sites internet tout à fait remarquables :

- <http://islamiccoins.ancients.info/> qui répertorie les monnaies de la collection de Fawzan Barrage. Toutes les dynasties sont représentées, avec un travail particulièrement complet sur les Umayyades, les ^cAbbassides et les Umayyades d'Espagne.

- <http://mehmeteti.150m.com>, site des dynasties ayant régné sur l'Anatolie (actuelle Turquie) au cours des siècles. Il est particulièrement précieux pour les Seljuqides et les Artuqides.

- <http://www.grifterrec.com/coins/coins.html> peut aussi être d'un grand secours, notamment pour les monnaies arabo-sassanides.

Enfin, on peut bien sûr aussi utiliser les catalogues de vente (notamment Elsen), souvent très précieux, mais peu nombreux pour cette spécialité.

Reste à acquérir quelques bases afin de « sauter le pas » ; c'est l'objet de cette modeste présentation qui, je l'espère, permettra de faire gagner du temps au collectionneur curieux.

Les débuts du monnayage arabo-musulman

Il n'existait pas, avant les conquêtes, de monnayage proprement arabe. Les conquérants ont tout d'abord utilisé, puis copié en l'adaptant le numéraire des zones passées sous leur autorité. Dans les provinces byzantines les monnaies *arabo-byzantines* conservent le bimétallisme or/bronze : des *solidi* reproduisent l'effigie impériale, mais sont dépouillés des symboles chrétiens et accompagnés de formules religieuses musulmanes en arabe. En Espagne et Afrique du Nord sont frappés des petits *solidi* ne portant que des inscriptions religieuses en caractères latins très difficilement déchiffrables (abréviations, initiales, caractères rétrogrades...). La frappe de *folles* de cuivre fut abondante et variée : dans un premier temps, il ne s'agit que de simples imitations de *folles* de Constant II ou Héraclius, qui ne se distinguent des originaux que par le style. Dans un deuxième temps, les monnaies, toujours directement inspirées des originaux byzantins, portent la mention de l'atelier en arabe –et/ou en grec– ou une formule religieuse (III.1)². Enfin, dans les années 690, apparaît un type nouveau qui semble frappé par de nombreux ateliers syriens, montrant le calife debout, la main sur une épée. Les *folles* arabo-byzantins sont de types très variés, difficiles à identifier, et rarement bien frappés. Les beaux exemplaires peuvent être très chers.

Dans l'ancien empire sassanide, des drachmes d'argent d'environ 4 g. continuent à être frappées³. Elles montrent au droit le portrait du souverain sassanide déchu Yazdgard III, mort en 651 –ou, encore plus souvent, celui de Khosrow II. Au revers, deux personnages encadrent le feu sacré de la religion zoroastrienne ; à gauche se trouve la date, qui peut être exprimée selon trois calendriers différents : en années de règne de Yazdgard III –bien qu'il soit mort–, en années suivant sa mort⁴, ou en années de l'Hégire ; à droite se trouve l'atelier. Ces deux mentions du revers sont toujours en pehlevi (iranien ancien).

Au droit, là où se trouvaient les noms et titres du souverain, on trouve le nom du calife ou d'un gouverneur, en pehlevi ou en arabe. Mais, ce qui distingue au premier regard une arabo-sassanide d'une sassanide, c'est la mention marginale d'une formule religieuse en arabe : **بِسْمِ اللّٰهِ** (*bismillah* / Au nom de Dieu), **لِلّٰهِ الْحَمْدُ** (*lillah al-hamd* / A Dieu la louange) ou **مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللّٰهِ** (*Muhammad rasul Allah* / Mahomet est l'envoyé de Dieu) étant les plus courantes⁵.



Rare drachme arabo-sassanide du rebelle al-Qatari ibn al-Fuja'a frappée à Bishapur (lettres BYSh au revers) en l'an 75 de l'Hégire. Seule la mention marginale du droit est en arabe (le reste est en pehlevi) :
لا اله الا الله *Lâ hukm illâ lillah* (il n'y a pas de pouvoir sinon venant de Dieu).

Dans le nord de l'Iran (Tabaristan), des ½ drachmes de différents types et à l'iconographie un peu différente seront frappées jusqu'à la période ^cabbasside (fin VIII^e siècle).

Dans l'ensemble, les monnaies arabo-sassanides sont de très belles monnaies gravées avec finesse et très bien frappées.

La réforme monétaire d'^cAbd al-Malik de 697 (AH 77)

Les efforts des premiers califes de la dynastie Umayyade portèrent sur l'organisation administrative du nouvel empire rapidement conquis. La capitale fut fixée à Damas, des gouverneurs nommés dans chaque province et l'arabe développé comme langue officielle de l'administration. C'est dans cette perspective d'organisation rigoureuse d'un empire arabe et musulman qu'intervient la réforme monétaire d'^cAbd al-Malik.

Elle repose sur un trimétallisme or/argent/bronze :

- le dinar⁶ d'or de 4,25 g est toujours frappé avec beaucoup de soin.
- le dirham⁷ d'argent de 2,85 g d'abord, puis 2,97 g par la suite. Prés de 90 ateliers frappent cette monnaie d'une grande finesse.
- le fals⁸ (fulus au pluriel) de cuivre est une frappe locale, avec de fortes variations de type d'une région à une autre. Il existe de nombreux types avec des oiseaux, des étoiles, des crabes, des éléphants... Ils sont le plus souvent anonymes, mais souvent datés. Beaucoup sont mal frappés et nous sont parvenus usés et corrodés ; les très beaux exemplaires sont rares et chers.

L'innovation majeure du système mis en place réside dans l'utilisation exclusive de formules religieuses, complétées par la mention de l'atelier et de la date. Toutes ces inscriptions sont en arabe, langue sémitique écrite de droite à gauche et qui ne note pas les voyelles courtes. L'écriture coufique⁹, utilisée jusqu'au XIII^e siècle rajoute à la difficulté en oubliant les points diacritiques qui permettent de distinguer de nombreuses lettres ; par exemple le b (ب), le t (ت), le th (ث), le n (ن) et le y (ي) sont simplement notées en coufique ب .

En revanche, le caractère stéréotypé et répétitif de la plupart des inscriptions facilite grandement la lecture :

		Sur les dinars d'or	Sur les dirhams d'argent
Avers	Légende centrale sur 3 lignes	لا اله الا الله وحده لا شريك له ¹⁰ Il n'y a d'autre dieu que Dieu, l'Unique, le Sans-Egal	
	Légende circulaire	Coran IX,33 : محمد رسول الله ارسله بلهكي و كبر لحو لبطهره على الكبر كله و لوكره المسركون Mahomet est l'envoyé de Dieu, Il l'a envoyé avec la guidée et la religion de vérité pour la faire prévaloir sur la religion en entier, n'en déplaie aux associateurs.	¹¹ بسم الله صرد هكا الكرهه ب... ع سه... Au nom de Dieu, ce dirham a été frappé à en l'an (NB : le mot ع (fi = en) disparaît rapidement).

Revers	Légende centrale Sur 4 lignes	الله احك الله الصمك له بك و لم يولد و لم يكر له طقوا احك Coran CXII : Dieu est unique, Dieu de plénitude, il n'engendra ni ne fut engendré, et nul n'est égal à Lui.	
	Légende circulaire	12 ... سنة Au nom de Dieu ce dinar a été frappé en l'an...	Coran IX,33

La légende qui donne la date et l'atelier et permet donc l'identification se trouve toujours en légende circulaire, au droit sur les dirhams d'argent (autour de la profession de foi), et au revers sur les dinars. L'atelier n'est jamais mentionné sur les dinars umayyades, mais il s'agit de la capitale, Damas. Ce sera ensuite Bagdad, sous les premiers califes abbassides, après 762.

Les ateliers les plus fréquents sont :

- pour les Umayyades :
 - pour les **كوسو** Damas (en Syrie),
 - **واسط** Wâsit,
 - **الكووفة** Kufa,
 - **مارو** Marw,
 - **كرمان** Kirman
 - **البصرة** al-Basra (dans le sud de l'Iraq),
 - pour les Abbassides ;
 - **مكينة السلام** Madinat as-Salâm (Bagdad)
 - **نيسابور** Nishapur
 - **اصهار** Ispahan
 - **سارار** Shiraz
 - **بلخ** Balkh,
 - **سمرقند** Samarqand
 - **الى** Rayy (Téhéran)

La date figure en toutes lettres à la suite du mot « année » (**سنة**), sous la forme : unité *et* (9 wa) dizaines *et* centaines. Elle est toujours exprimée en années de l'Hégire. Le calendrier musulman commence en 622 et est composé de 12 mois lunaires de 28 jours. L'année musulmane est donc plus courte que l'année solaire. L'opération pour convertir une date est la suivante :

Année de l'Hégire (AH) x 0,97 + 622 = année du calendrier chrétien (AD)

1	احك	10	عشر	100	مئة ou مائة
2	اثنى عشر	20	عشرين	200	مئتين
3	ثلاثين	30	ثلثين	300	ثلاثمائة
4	اربعين	40	اربعين	400	اربعمائة
5	خمسين	50	خمسين	500	خمسمائة
6	ستين	60	ستين	600	ستمائة ¹³
7	سبعين	70	سبعين	700	ستعمائة
8	ثمانين	80	ثمانين		
9	تسعين	90	تسعين		



Application : sur ce dirham umayyade, la légende circulaire contenant l'atelier et la date se trouve au droit autour de la kalima. On peut lire :

سنة خمس و تسعين en l'an 5 et 90
بواسط à Wâsit

L'an AH 95 correspond à l'an 714 (95 x 0,97 = 92 + 622 = 714), c'est à dire au règne du calife al-Walid (705-715).

Aucune monnaie umayyade ne porte le nom d'un calife (il est donc inutile d'en donner la liste en arabe). Elles sont attribuées de manière conventionnelle, en fonction de la date :

°Abd al-Malik 65-86 (685-705)	al-Walid 86-96 (705-715)
Sulayman 96-99 (715-717)	°Umar 99-101 (717-720)
Yazid II 101-105 (720-724)	Hisham 105-125 (724-743)

Al-Walid II 125-126 (743). Sur les monnaies de 126 avec 6 anneaux au droit. Peu courant.

Yazid III 126 (743-744). Uniquement les monnaies de 126 avec 5 anneaux au droit. Rare.

Ibrahim 126-127 (744). Monnaies de 126 avec 7 anneaux, et monnaies de 127. Peu courant.

Marwan II 127-132 (744-749/750).

Les °Abbasides

L'arrivée au pouvoir en 750 de la dynastie °abbasside ne bouleverse pas fondamentalement l'aspect et la composition des monnaies. La seule modification notable dans un premier temps est le remplacement des versets de la sourate CXII du revers par l'inscription : **محمد رسل الله** Mahomet est l'envoyé de Dieu.

Au cours d'une première période qui s'étend de 132 à 218 (749-833), on note une diversification des ateliers frappant l'or, avec le nom de l'atelier apparaissant de plus en plus fréquemment sur les pièces.

A noter en AH 206 (822), l'apparition au droit d'une deuxième légende circulaire (extérieure) à la fois sur l'or et l'argent : **الله الامر من قبل و من بعدك و يومك نرحم المومنين بكر الله** (Coran XXX,3-4 : « A Dieu le commandement, avant comme après, et ce jour-là les croyants se réjouiront »). Par ailleurs, la date et l'atelier passent sur les dinars d'or du revers au droit, comme pour les dirhams d'argent.

Les monnaies du premier calife °abbasside, al-Saffah 132-136 (749-754) sont d'un type uniforme et ne portent jamais son nom.

A partir de AH 145 (763), sous le règne d'al-Mansûr 136-158 (754-775), le fondateur de Bagdad, il n'y a plus de type unique pour les dirhams : le nombre de cercles et d'anneaux séparant le champ de la légende circulaire peut être très variable ; on peut trouver dans le champ des points ou des symboles, des lettres isolées, qui sont peut-être des lettres d'atelier, ou diverses mentions comme **بكه** (*bakh*¹⁴), **رب الله** (*rabbi Allah* : Dieu est mon maître¹⁵)... Enfin, le nom de Mahomet est parfois suivi de la traditionnelle formule : **صلى الله عليه وسلم** (la bénédiction et le salut de Dieu soient sur Lui).

Le nom de règne (*laqab*) du calife (ou plus rarement son nom personnel) apparaît de plus en plus fréquemment au revers. Il est le plus souvent précédé de la mention **الامام** al-imam, et suivi de son titre officiel : **امير المومنين** (amir al-Mu'minîn : Commandeur des Croyants). Mais on peut trouver aussi **الخلافة** (al-khalifat : le calife) précédant le nom¹⁶.

Dans la liste suivante, on trouvera le nom personnel (entre parenthèses) et le nom de règne de chaque calife dont le nom apparaît sur des monnaies (ce qui exclut les deux premiers : al-Saffah et al-Mansûr).

(Muhammad) al-Mahdî 158-169 (775-785) : **محمد المهدي**

al-Hâdî 169-170 (785-786) : **الهادي** Monnaies rares.

Hârûn al-Rashîd 170-193 (786-809) : **هارون الرشيد**

(Muhammad) al-Amîn 193-198 (809-813) : **محمد الامين**

(°Abd Allah) al-Ma'mûn 194-218 (810-833) : **عبد الله المأمون**

On trouve très souvent aussi le nom de l'héritier reconnu du trône, suivi de la mention (fils du Commandeur des Croyants), et parfois précédé de **معا امرته** (ordonné par).

Le revers peut encore être complété par le nom d'un gouverneur, toujours placé après celui du calife.

Quelques exemples :

III. 2 : revers d'un dirham d'al-Mansûr. On trouve dans le champ :

محمد	Mahomet
رسول	est l'envoyé
الله	de Dieu
بخ بخ	(bakh bakh)

et en légende circulaire, l'habituel Coran IX,33.

Sur un dirham d'al-Mahdî (**III. 3**), la légende s'étale sur quatre lignes :

محمد رسول	Mahomet est l'envoyé
الله صلى الله	de Dieu, la bénédiction de Dieu
عليه و سلم	sur lui, et le salut
الخليفه المحدي	le calife al-Mahdî

Sur un dirham de Hârûn al-Rashîd (**III. 4**) :

و	lettre « w »
محمد رسول الله	Mahomet est l'envoyé de Dieu
مما امر به الامير الامين	Par ordre de l'émir al-Amîn
محمد بن امير المومنين	Muhammad, fil s du Commandeur des croyants
جعفر	Ja ^c far

(le célèbre Grand Vizir du calife des Mille et Une Nuits)

On notera que cette monnaie est frappée au nom de l'héritier al-Amîn Muhammad, avec le titre d' « émîr », sans aucune mention du calife régnant.

Deuxième période : 219-334 (834-946). On revient à un type unique qui mentionne toujours au revers le nom du calife, avec un *laqab* finissant par **بِالله** (... *billah* : ...par Dieu)¹⁷ et très souvent le nom de l'héritier avec le titre « Fils du Commandeur des Croyants ». On peut trouver aussi le nom d'un vizir ou gouverneur.

Sur le dirham d'al-Muqtadir (908-932) (**III. 5**), on note la présence de la deuxième légende circulaire au droit. Sur la légende circulaire intérieure, on lit l'atelier : **مَدِينَةُ السَّلَامِ** Madînat al-Salâm (Bagdad) et la date : **بَعْدَ ثَمَانِ مِائَةٍ وَتِسْعِينَ سَنَةً** 8 et 90 et 200 (AH 298 = 911)

Dans le champ du droit :

لا اله الا	Il n'y a pas d'autre dieu
الله وحده	que Dieu, l'Unique,
لا شريك له	le Sans-Egal
ابوالعباس بن	Abu al- ^c Abbas, fil s
امير المومنين	du Commandeur des Croyants (donc héritier, et non calife)

Dans le champ du revers :

الله	A Dieu
محمد	Mahomet
رسول	est l'envoyé
الله	de Dieu
المقتدر بالله	al-Muqtadir billah

(nom de règne du calife : « le Puissant par Dieu »)

Durant cette période, qui voit un affaiblissement progressif de l'autorité des califes, le poids des monnaies varie beaucoup, et la qualité se dégrade rapidement. La frappe du bronze est, quant à elle, abandonnée. Les califes se succèdent à un rythme de plus en plus rapide :

(Muhammad) al-Mu ^c tasim billah 218-227 (833-842) :	(محمد) المصعب بالله	Peu courant.
(Hârûn) al-Wâthiq billah 227-232 (842-847) :	(هارون) الواثق بالله	Peu courant.
(Ja ^c far) al-Mutawakkil ^c Ala Allah 232-247 (847-861) :	(جعفر) الموفق على الله	Peu courant.
(Muhammad) al-Muntasir billah 247-248 (861-862) :	(محمد) المنصور بالله	Très rare.
(Ahmad) al-Musta ^c în billah 248-251 (862-866) :	(أحمد) المستعبر بالله	Peu courant.
(Muhammad) al-Mu ^c tazz billah 251-255 (866-869) :	(محمد) المنذر بالله	Commun.
(Muhammad) al-Muhtadî billah 255-256 (869-870) :	(محمد) المهدي بالله	Très rare.
(Ahmad) al-Mu ^c tamid ^c Ala Allah 256-279 (870-892) :	(أحمد) المصمك على الله	Commun.
(Ahmad) al-Mu ^c tadid billah 279-289 (892-902) :	(أحمد) المصمك بالله	Commun.
(^c Ali) al-Muktafî billah 289-295 (902-908) :	(علي) المطيع بالله	Commun.
(Ja ^c far) al-Muqtadir billah 295-320 (908-932) :	(جعفر) المقدر بالله	Commun.
(Muhammad) al-Qâhir billah 320-322 (932-934) :	(محمد) القاهر بالله	Peu courant.
(Ahmad) al-Râdhî billah 322-329 (934-940) :	(أحمد) الراعي بالله	Commun.
(Ibrâhîm) al-Muttaqî billah 329-333 (940-944) :	(إبراهيم) المتقي لله	Peu courant.
(^c Abd Allah) al-Mustakfî billah 333-334 (944-946) :	(عبد الله) المستكفي بالله	Rare.

La troisième grande période s'étend de 334 à 555 (946-1160). Durant cette période, dite d'intérim, les califes de Bagdad n'ont plus aucun pouvoir temporel, mais seulement une autorité morale et religieuse. Les dynasties locales qui se sont développées, parfois très tôt, dans toutes les parties de l'empire reçoivent du calife la reconnaissance de leur pouvoir de fait¹⁸, et citent en retour le nom du calife lors du sermon du vendredi (*khutba*) dans les grandes mosquées de leur territoire, ainsi que sur les monnaies qu'ils frappent. Ainsi, l'aspect général du monnayage islamique reste le même, et le nom du calife apparaît toujours au revers, en tant qu'autorité suprême, source théorique de tout pouvoir, le nom et le *laqab* du souverain local figurant au droit :

Al-Muti ^c lillah 334-363 (946-974) :	المطيع لله	Karim	al-Tar'î ^c	363-81	(974-91)
الكرام الطاربي لله					
Al-Qâdir billah 381-422 (991-1031) :	القادر بالله	al-Qâ'im		422-467	(1031-65) :
القائم بأمر الله					
Al-Muqtadî 467-87 (1075-94) :	المعتكف بأمر الله	al-Mustazhir		487-512	(1094-1118) :
المستظهر بالله					
Al-Mustarshid 512-29 (1118-35) :	المسترشد بالله	al-Mansûr	al-Râshid	529-30	(1135-6) :
الراسك بالله					
Al-Muqtafî 530-555 (1136-60) :	المعتكف بأمر الله				

Les dynasties locales de quelque importance et dont on peut espérer acquérir assez facilement des monnaies, sont les suivantes :

- Aghlabides en Ifriqiya (Tunisie actuelle) entre 184 et 296 (800-916) ;
- Tulunides et les Ikhshidides qui frappent de splendides dinars en Egypte entre 254 et 358 (868-969) ;
- Buyides (ou Buwayhides), dynastie iranienne shi'ite qui étend son pouvoir sur l'Iraq et impose son pouvoir aux califes ^cabbassides : 322-447 (934-1055). Ils sont les premiers à utiliser les *laqab* en **الكولة** (...*al-Dawlah* : ...de l'Etat). Exemple : Rukn al-Dawlah al-Hasan ibn Buwayh (« Pilier de l'Etat » Hasan fils de Buwayh).

Sous les dynasties suivantes, il y aura une véritable inflation des noms, titres et *laqab*, en al-Dawlah puis **الدين** en ... (...al-Dîn : ... de la religion).

- Samanides, dynastie iranienne qui règne en Transoxiane (Asie centrale, autour de Bukhara), entre 204 et 390 (819-1004) ;

- Qarakhanides, dynastie turque d'Asie centrale, au monnayage aussi abondant et varié que complexe : 381-601 (992-1205) ;

- Ghaznevides, dynastie turque, d'abord vassale des Samanides, qui étend son pouvoir sur l'Afghanistan et le nord de l'Inde. 336-582 (977-1186). Son représentant le plus célèbre est Mahmud de Ghazna, conquérant de l'Inde et grand protecteur des lettres (994-1030). Il porte sur ses monnaies d'or et d'argent les plus courantes les titres : Yamîn al-Dawlah wa amîn al-Millah.

Le monnayage d'al-Andalus –l'Espagne musulmane– mérite un traitement particulier. En effet, peu après la prise de pouvoir par les ^cAbbassides en 750, un descendant de la dynastie umayyade déchu fonde en 138/756, en Espagne où il s'est réfugié, un émirat indépendant, sous le nom d'^cAbd al-Rahman Ier. Pendant plus de 150 ans, jusqu'en 316/929 les émirs umayyades d'Espagne frappent des dirhams d'argent anonymes de type umayyade (avec la sourate CXII au revers). L'atelier est **الأندلس** toujours al-Andalus (probablement situé à Cordoue).

Les monnaies sont attribuées aux différents émirs par date :

^cAbd al-Rahman I^{er} (138-172 / 756-788 ; monnayage à partir de 148 AH) ; Hisham I^{er} (172-180 / 788-796 ; R !) ; al-Hakam I^{er} (180-206 / 796-822) ; Abd al-Rahman II (206-238 / 822-852) ; Muhammad I^{er} (238-273 / 852-886) ; al-Mundhir (273-275 / 886-888 ; RR !) ; ^cAbd Allah (275-300 / 888-912 ; RR !).

Jusque dans les années 180 AH, ces dirhams sont frappés avec beaucoup de soin, mais la dégradation est très rapide dans les dernières années de l'émirat. La plupart des monnaies portent des symboles, lettres ou noms qui indiquent peut-être un atelier, un graveur, un responsable d'officine... La calligraphie peut varier fortement d'une monnaie à une autre.

Parallèlement à l'argent, de très nombreux *fulus* de cuivre sont frappés par l'atelier central ou des officines locales en fonction des besoins locaux en numéraire de faible valeur. La plupart ne mentionnent ni date ni atelier, mais seulement la profession de foi : **لا اله الا الله** au droit et **محمدك رسول الله** au revers. Il en existe cependant de très nombreuses variantes¹⁹.

En 316/929, l'émir ^cAbd al-Rahman III met fin aux nombreuses révoltes qui minaient l'émirat et prend le titre de calife, avec le *laqab* al-Nâsir li-Dîn Allah. Il commence alors à frapper des monnaies d'or, qui portent, comme l'argent, au revers son nom et son titre califal, précédé de : **الإمام** (al-imâm) et suivi de **أمير المؤمنين** (amir-Mu'minîn), auxquels peuvent se rajouter, au droit comme au revers, des noms de hauts fonctionnaires, vizirs ou chambellans (*hâjib*). La frappe est le plus souvent de grande qualité.

Les califes umayyades d'Espagne sont :

Al Nâsir li-Dîn Allah ^cAbd al-Rahman III (300-350 / 912-961) : **الناصر الكبير الله عبد الرحمن**

Al-Mustansir al-Hakam II (350-366 / 961-976) : **المستنصر الحكيم**

Al-Mu'ayyad Hisham II (366-99 / 976-1009 et 400-3 / 1010-13) : **المعويك هشام**

La monnaie de cuivre disparaît dès les premières années du califat, remplacée dans les transactions quotidiennes par l'utilisation de fragments de dirhams d'argent de poids variable (Ill.6 : petit trésor composé de 10 fragments de dirhams du calife Hisham II²⁰ ; les poids s'échelonnent de 0,55 à 2,05 g).

Cet âge d'or du califat umayyade de Cordoue connaît cependant dès le début du XI^e siècle un rapide déclin dû à l'essor des principautés chrétiennes du Nord et à l'emprise croissante des mercenaires berbères sur le pouvoir califal. Après vingt ans de troubles, al-Andalus se morcèle

en principautés rivales²¹, et le califat est finalement aboli en 1031. Les monnaies de cette période troublée étant très rares, la liste des derniers califes est donnée sans transcription en arabe :

Al-Mahdî Muhammad II (399-400 / 1009 ; R), al-Musta'in Sulayman (400 / 1009-1010, puis 403-407 / 1013-1016 ; R), al-Mustazhir °Abd al-Rahman V (414 / 1023-1024 ; RRR !), al-Mustakfî Muhammad III (414-416 / 1024-1025 ; RRR !), al-Mu'tadd Hisham III (418-422 / 1027-1031 ; RRR !).

A partir du XI^e, la quasi disparition de l'argent au profit de l'or, ainsi que l'irruption de nouveaux acteurs majeurs dans le monde arabo-musulman et méditerranéen (dynasties turques et berbères, mais aussi Croisés), transforme beaucoup plus nettement le monnayage islamique.

1 - Il y a des exceptions : les Seljuqides de Rûm, les Artuqides et les Zenguides de Haute Mésopotamie aux XII^e et XIII^e siècles, notamment.

2 - Fals frappé à Emèse (Syrie). L'atelier est inscrit en grec au droit et en arabe au revers : **الحمص** (al-Hims). Au droit, sous le « M » oncial, l'inscription : **صيب** (*tayyeb* = excellent).

3 - Des monnaies de cuivre existent aussi en de nombreuses variantes. Elles sont toutes très rares.

Album 41 à A50.2

4 - Calendrier noté PYE (Post Yazdargd Era). L'an 1 correspond à 651.

5 - Attention à ne pas confondre avec les lettres APD (« louange » en pehlevi) **سود** qui figurent dans la marge de nombreuses monnaies de Khosrow II (590-628).

6 - Nom dérivé de « denier ». Correspondant à 1 *mithqal* (unité de poids arabe), il est plus léger que le *solidus* byzantin (4,55 g).

7 - Nom dérivé de « drachme ». Il est cependant nettement plus léger que la drachme sassanide.

8 - Nom dérivé de « *follis* ».

9 - Ce style d'écriture très géométrique tire son nom de la ville de Kufa.

10 - **لا اله الا / الله وحده / لا شريك له** (*Lâ ilah illâ Allah, wahdahu, lâ sharîk lahu*). Cette phrase dérivée de la profession de foi s'appelle *kalima*.

11 - **بسم الله ضرب هذا الدرهم ... في سنة ...** (*Bismillah, dhuriba hadhâ al-dirham bi... fi sanat ...*).

12 - **بسم الله ضرب هذا الدينار في سنة ...** (*Bismillah, dhuriba hadhâ al-dinar fi sanat ...*).

13 - Le coufique n'est plus utilisé à partir du XIII^e s.

14 - Sur les dirhams d'al-Mansur

15 - Sur les dirhams d'al-Amin

16 - Notamment pour al-Mahdi et Harun al-Rashid

17 - Puis parfois **بأمر الله** (... *bi amr Allah* : ... par le commandement de Dieu).

18 - Le calife leur envoie des vêtements d'apparat et reconnaît leur *laqab*.

19 - Ce monnayage de cuivre a été étudié par R. Frochoso Sanchez, *Los feluses de al-Andalus*, Madrid, 2001.

20 - Sur le fragment le plus complet à gauche, on lit distinctement la titulature du calife :

○	
الامام هشام	al-imâm Hishâm
امير المؤمنين	amir al-Mu'minîn
الموید بالله	al-Mu'ayyad billah
عامر	°Amir (nom d'un personnage)

21 - Les *Muluk al-Tawâ'if* ou royaumes de Taïfas



III. 1



III. 2 (X1,5)



III. 3 (X1,5)



III. 4 (X1,5)



III. 5 (X1,5)



III. 6



III. 7 (X 1,5)



III. 8 (X 1,5)

LES BILLETS DE CONFIANCE DE LA HAUTE-VIENNE (complément)

François LHERMITE

A l'occasion de sa 23^e exposition d'octobre 2004, la Société Numismatique du Limousin a publié une étude sur les billets de confiance de la Haute-Vienne. A la fin de cette étude, il était souhaité que des collectionneurs de ce type de billets puissent apporter des renseignements complémentaires ou des corrections.

Deux lecteurs nous ont adressé, l'un, la photocopie d'un billet de Saint-Junien qu'il possède, le second, la photocopie d'une lettre prouvant l'existence de billets de Lussac-les-Eglises.

Par ailleurs, Monsieur Maurice KOLSKY a publié en 2005, un remarquable ouvrage (Les billets de confiance de la Révolution française – 1790-1793) répertoriant tous les billets qu'il a pu retrouver dans les musées ou les collections particulières. Cet ouvrage reproduit de très nombreux billets, dont 10 de la Haute-Vienne.

Tout ceci permet d'apporter des corrections et des précisions à la publication d'octobre 2004, en ce qui concerne :

- Les billets de Lussac-les-Eglises,
- Les billets de Neuvic Entier,
- Les billets de Saint-Junien,
- Les imprimeurs des billets.

Les billets de LUSSAC-LES-EGLISES

Achille COLSON citait Lussac-les-Eglises dans les communes de la Haute-Vienne ayant émis des billets, d'après, disait-il, une liste établie à l'époque révolutionnaire, mais il ne connaissait aucun billet de cette commune. Louis ROYER et Henri HUGON ne la citaient pas, n'en connaissant aucun billet.

Le Registre des délibérations du directoire du district du Dorat (A.D.H.V. – cote : L 549) mentionne à la date du 1^{er} décembre 1792 : « *Vu l'art. 3 de la loi du 8 novembre... portant que les directoires de district nommeront... un ou plusieurs commissaires pour vérifier l'état de la situation des caisses des municipalités qui auront mis en circulation des billetsa nommé pour cet effet les citoyens Gauthier et Benoit Despraves administrateurs de ce district, de se transporter au bureau de la municipalité de la ville du Dorat, la seule de son arrondissement qui ait émis des billets de confiance...* ». Dans ce registre, il n'est plus question, par la suite, de billets de confiance.

Le registre des délibérations du conseil municipal de Lussac-les-Eglises existe aux Archives Départementales de la Haute-Vienne (cote : E dép. 87 D1), mais dans un trop mauvais état pour être consulté.

Il avait donc été conclu que COLSON avait dû faire une erreur, et que Lussac-les-Eglises n'avait probablement pas émis de billets.

Un lecteur a donc envoyé la photocopie d'une lettre prouvant l'existence de ces billets. Cette lettre, datée de *Lussac-les-Eglises le 12^e 7^{bre} 1793*, était adressée au *Citoyen Guimar, Directeur du Bureau d'Echange des Billets de confiance de Poitiers, à Poitiers*. Elle disait ceci : *Citoyen, Les souscripteurs des billets de confiance de notre commune vous font des remerciements de la confiance que vous avés en eu. Vous leur avés fait parvenir de leurs billets pour la somme de 62^{lt} 10^s et une letre d'avis daté du 15 mars dernyé qui nous annonce la dite somme. Nous vous*

prions Citoyen d'en recevoir le montant que vous trouveré cy ynitié et enregistré au bureau de la poste du Dorat. Cy vous nous en faite passer d'autre vous ferez en sorte de ne pas y metre la n^{te} de retard à lanvoy. Je suis avec cordiallité. Citoyen. Sallut et fraternité. Ducoudraii

Il s'agit donc d'une lettre accompagnant le remboursement de billets de Lussac-les-Eglises qui avaient été adressés par le bureau d'échange de Poitiers.

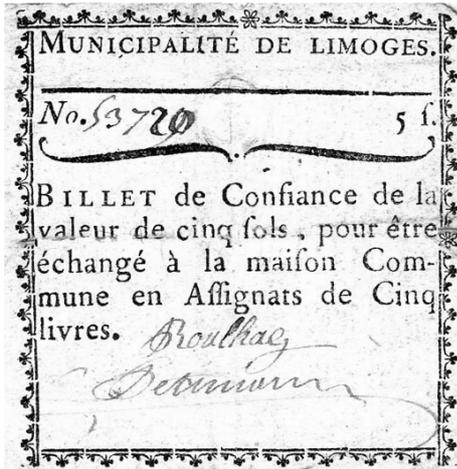
Les recherches ont donc été reprises pour ce qui concerne cette commune. Une demande d'autorisation de consultation spéciale a été accordée par le Directeur des Archives Départementales en ce qui concerne le registre des délibérations du conseil municipal de Lussac-les-Eglises. Ce registre est effectivement en mauvais état : il est sans couverture, il y manque les premières et dernières pages ainsi qu'un cahier au milieu, mais nulle part il n'est question de billets de confiance. Cependant on y trouve fréquemment la signature *Ducoudraii*, exactement semblable à celle de la lettre citée ci-dessus. Il s'agit de la signature de Louis Mathieu DUCOUDRAY, notable du conseil général de la commune, nommé commandant de la garde nationale le 30 mai 1792, puis élu « président » par les citoyens du canton de Lussac-les-Eglises le 14 juillet 1793 « *en exécution du décret de la Convention Nationale du 27 juin 1793* ».

Les recherches, poursuivies dans les archives du district du Dorat, ont amené la découverte, dans une « liasse » concernant les finances de ce district (A.D.H.V. – cote : L 594), de 3 feuilles, toutes les 3 intitulées : *Extraits du registre des billets de confiance de la commune de Lussac-la-Patrie chef lieux de canton District du Dorat Département de la Haute-Vienne*. Ces 3 feuilles sont de papier identique, de la même écriture, contresignées au bas, après « *pour expédition* », par les trois mêmes personnes. Ces « extraits » ont donc probablement été faits le même jour.

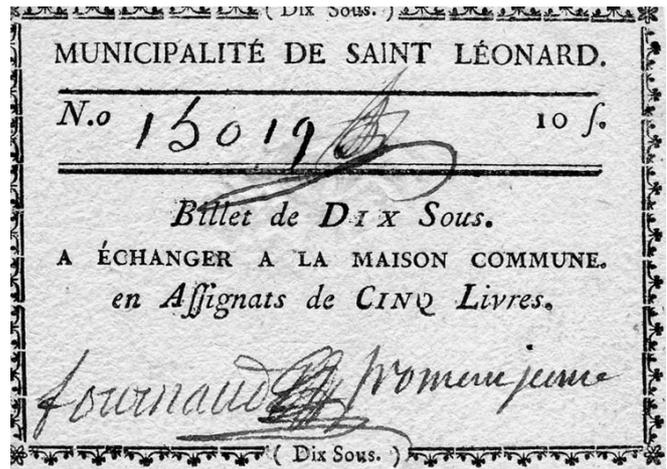
Le premier de ces documents déclare : « *Nous soussignée Jean Baptiste Rougier, Louis Mathieu Ducoudray, François Pillaud, Joseph Brac, demeurant scavoir le dit Brac au lieux de La Trigalle et les sedit Rougier, Ducoudray et Pillaud au bourg de Lussac-les-Eglises, en vertue des pouvoir que nous a accordez la Municipalité et le Conseil Général de la ditte commune, de pourssuivre la distribution des billests de confiance pour la sommes de trois mille liv. par son arrêtée du dix huit may mil sept cent quatre vingt douze vieux stille, nous susdit et soussignée nous nous sommes obligée solidairement les un pour les autres que d'après la distribution faite, nous les retirerons et rembourcerons à fures et mesure que les dits billets nous serons présantée jusqu'à la concurence de la dittes sommes cy-dessus expliquée tous nos biens meubles et imeubles ; A Lussac les Eglises le dix huit may mil sept cent quatre vingt douze ; signée au registre Pillaud, Rougier, Brac, Louis Mathieu Ducoudray, et Gaillard maire.* »

Le deuxième document, daté du 15 mai 1793, est un procès verbal de brûlement de 1.858 livres. Le troisième, daté du 3^e jour complémentaire 2^e année républicaine, est un procès verbal de brûlement de 947 livres 5 sols. Il constatait qu'il avait donc été brûlé 2.805 livres 5 sols et qu'il restait en caisse 194 livres 15 sols, somme qui fut versée au receveur du district du Dorat.

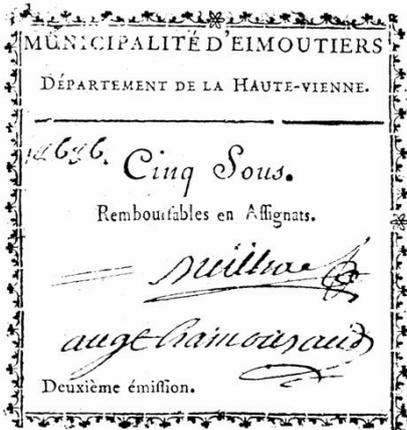
Ainsi, cette caisse de Lussac-les-Eglises était une caisse privée créée par 4 personnes, qui auraient été autorisées par la municipalité à continuer d'émettre des billets malgré la loi du 1^{er} avril 1792. (Il faut noter qu'il n'en est pas fait mention dans le registre des délibérations de la municipalité, bien qu'il n'y manque pas de page en mai 1792).



LIMOGES – 2° émission (30 avril 1792)
 Signé : ROULHAC – PETINIAUD
 Imprimeur : BARBOU



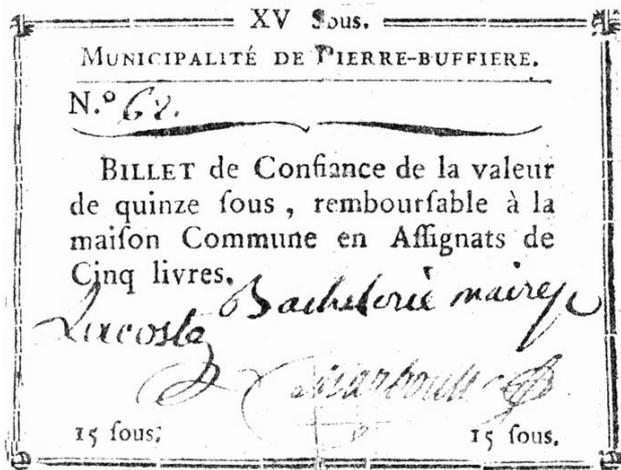
SAINT-LEONARD – 25 avril 1792
 Signé : FOURNAUD – FROMENT jeune
 Imprimeur : BARBOU



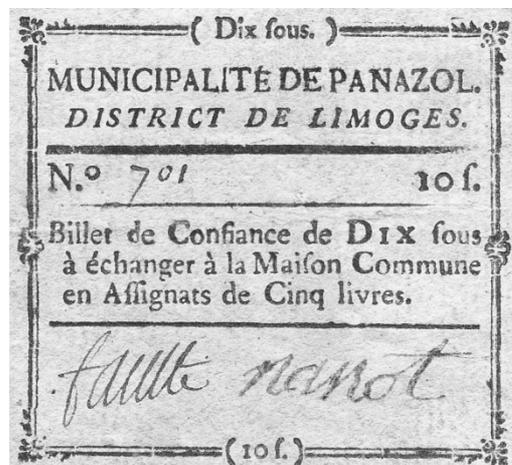
EYMOUTIERS – 2° émission (13 juin 1792)
 Signé : MEILHAC – Augustin CRAMOUSAUD



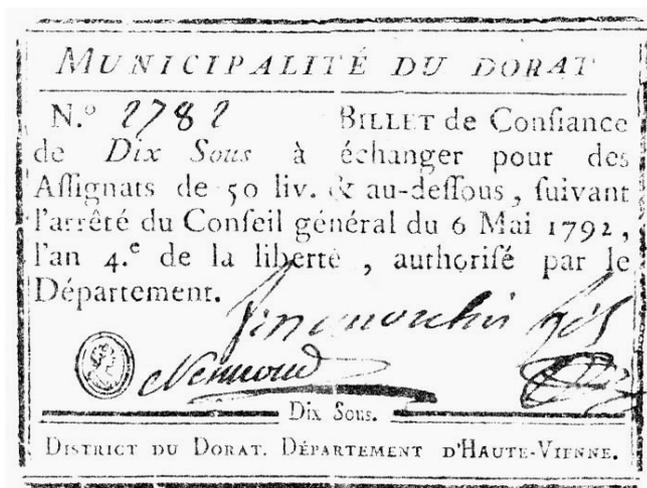
NEUVIC ENTIER
 Signé : DUTEILLET – FARGE - ?



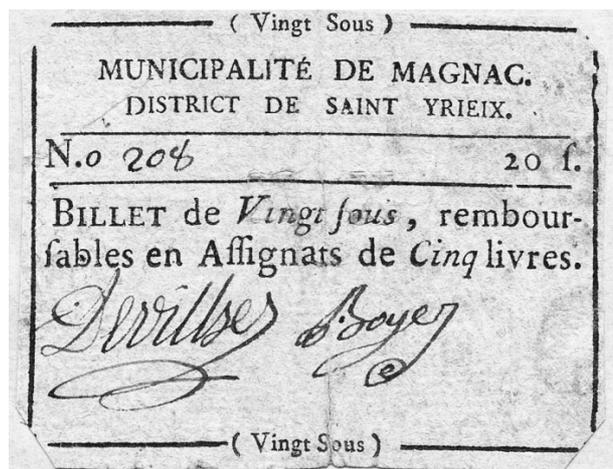
PIERRE-BUFFIÈRE – 2° émission (7 juin 1792)
 Signé : BACHELERIE maire – LACOSTE – MARBOUTY



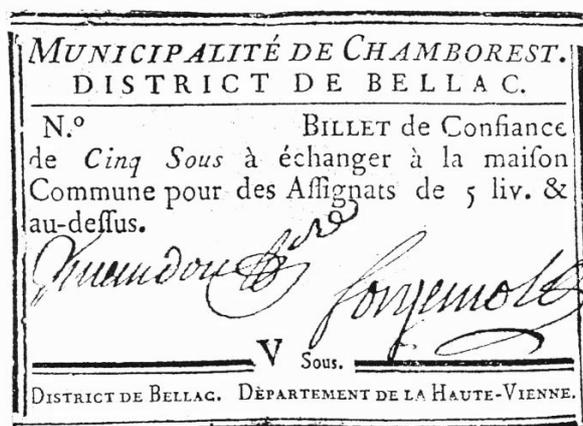
PANAZOL – 7 juin 1792
 Signé : FAULTE – NANOT
 Imprimeur : FARNE



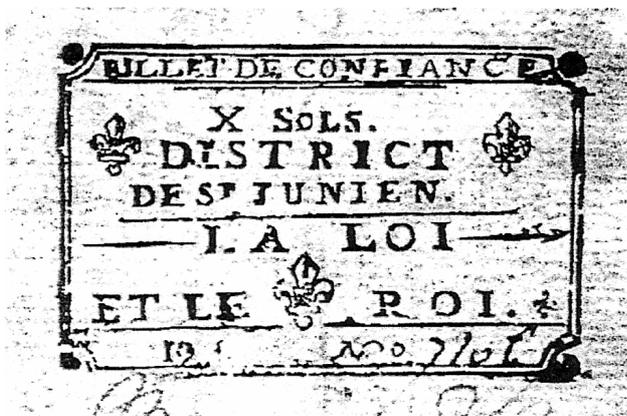
LE DORAT – 1^{ère} émission (6 mai 1792)
Signé : DEMOULIN – NESMOND
Imprimeur : BARBOU



MAGNAC – ?
Signé : DEVILHIER – BOYER



CHAMBORET – 29 juillet 1792
Signé : VINCENDON secrétaire – FARGEAUD



SAINT-JUNIEN – 1^{ère} émission (5 mars 1792)
Signé au dos : REBEYROL – DEMARCILLAC – PERIGORD



SAINT-JUNIEN – 2^{ème} émission (21 avril 1792)
Signé : DEMARCILLAC - POULIOT

Cette caisse a donc émis une somme totale de 3.000 livres, mais on ignore la valeur des billets émis.

La loi du 8 novembre 1792 demandait aux districts de contrôler les caisses des municipalités de leur circonscription. La caisse de Lussac-les-Eglises n'était pas une caisse municipale. Cela explique que le district ait déclaré qu'il n'y avait que la municipalité du Dorat ayant émis dans l'arrondissement.

Les billets de NEUVIC ENTIER

Les valeurs de billets de la commune de Neuvic, ou Neuvic-Entier, étaient inconnues, aussi bien par Colson que par Royer. Les archives de la Haute-Vienne n'ont fourni aucune précision, en dehors du fait que cette municipalité avait émis des billets.

Monsieur Maurice KOLSKY reproduit dans son ouvrage un billet de 5 sous (dont il connaît au moins deux exemplaires), et en décrit un de 10 sous. Ces billets comportent 3 signatures : les deux premières sont parfaitement lisibles : DUTEILLET et FARGE, la troisième est illisible sur le billet reproduit. M. Kolsky lirait sur certains : TULLE, et sur d'autres : BASSILLE.

Les billets de SAINT-JUNIEN

Un lecteur nous a transmis la photocopie d'un billet de X sols qu'il possède, et M. Kolsky reproduit dans son ouvrage un billet de 15 sous (écrit : QUIUZE Sous). Ces deux billets sont totalement différents, et dans leur format, et dans leur composition, et dans leur graphisme.

Le premier est rectangulaire, d'une impression grossière. On y lit : Billet de Confiance – X sols – District de St Junien – La Loi et le Roi – N° . Il est décoré de trois fleurs de lis. Il porte 3 signatures au dos (Rebeyrol, Demarcillac, Périgord).

Le second est pratiquement carré, avec une impression très nette, une frise très élaborée en périphérie. Son texte est : Saint Junien – Département de la Haute-Vienne – Bon de Quiuze sous – Remboursables en assignats de cinq livres & au-dessus – N° . Il est signé : Demarcillac, Pouliot.

Il semble donc que le premier billet appartienne à la première émission du 5 mars 1792, émission faite par le district. Le second serait de la deuxième émission, faite conjointement par le district et la municipalité (il ne comporte donc que la mention : Saint Junien, sans précision de l'autorité émettrice).

Considérations sur les imprimeurs

En 1792, il y avait 4 imprimeries en Haute-Vienne, toutes les 4 à Limoges. Ces 4 imprimeurs étaient : Léonard BARBOU, qui portait le titre d'imprimeur du Roi, Pierre et François CHAPOULAUD (père et fils), François DALESME et Jacques FARNE.

Les archives permettent d'attribuer à Barbou les billets de Limoges, Le Dorat et Saint-Léonard, à Chapoulaud ceux d'Aixe et à Farne ceux de Panazol.

Lorsqu'on examine les billets reproduits dans l'ouvrage de M. Kolsky, on s'aperçoit que les billets de Limoges et de Saint-Léonard comportent une frise périphérique faite de petits éléments décoratifs identiques. On retrouve cette même frise sur les billets d'Eymoutiers et de Neuvic-Entier. Il paraît donc très probable que ces deux communes ont fait imprimer leurs billets par l'imprimerie Barbou.

De même, il existe une grande similitude entre le billet du Dorat et celui de Chamboret qui pourrait donc aussi avoir été imprimé par Barbou.

Faut-il attribuer le billet de Pierre-Buffière à ce même imprimeur ? Malgré certaines similitudes, cela est moins évident.

Pour les autres, il est difficile d'apporter des précisions. Faut-il voir des similitudes entre le billet de Magnac et celui de Panazol qui a été imprimé par Farne ? Quant aux billets de Saint-Junien, s'ils ne se ressemblent pas du tout entre eux, ils ne ressemblent non plus à aucun autre.

Nous remercions très sincèrement nos deux correspondants ainsi que M. Maurice Kolsky qui nous ont permis d'apporter ce complément d'informations sur les billets de confiance de la Haute-Vienne, en espérant que l'avenir nous permettra d'apporter encore d'autres connaissances sur ces billets de nécessité un peu oubliés. Merci également à M. le Directeur des Archives départementales de nous avoir permis de consulter le registre des délibérations du conseil municipal de Lussac-les-Eglises.



- Archives départementales de la Haute-Vienne :
 - E Dépôt 87 D1 : Registre de la municipalité et du conseil municipal de Lussac-les-Eglises - 6 avril 1791 – 20 octobre 1793
 - L 594 – District du Dorat – Finances – Assignats, billets de confiance, papier timbré ; de l'an 1793 à l'an III.
 - Maurice KOLSKY : Les billets de confiance de la Révolution française 1790-1793 – Collection « Histoire du papier monnaie français » - 2004.
 - Les Imprimés Limousins 1788-1799 – Rencontre des historiens du Limousin, sous la direction de Michel Cassan et Jean Boutier – PULIM, 1994.

UN LOUIS D'OR AU BUSTE JUVENILE POUR LIMOGES EN 1661

Jacques VIGOUROUX

Le 4 juin dernier a eu lieu à Bordeaux une vente aux enchères, sous le marteau de M^{es} Axel Blanchy et Eric Lacombe, au cours de laquelle étaient proposés aux amateurs 590 lots¹. Une certaine quantité de ces lots faisait partie d'un additif composé principalement de louis d'or des règnes de Louis XIII et Louis XIV. L'atelier monétaire de Limoges était représenté par cinq pièces ; trois au millésime 1652, lots A36, A37 et A38, une à celui de 1653, lot A53, et la dernière pour 1661, lot A58.

La période 1660-1662 est très intéressante sur le plan numismatique car elle voit deux types monétaires frappés en concomitance. Pour bon nombre d'ateliers, nous ignorons à quel type certaines espèces, non retrouvées, ont été frappées. Pour les trois années qui nous concernent, les procès-verbaux des ouvertures de boîtes nous apportent quelques informations comme, par exemple, le nombre de deniers emboîtés par type mais sans nous indiquer lequel². Rappelons que ce qui avait la dénomination de double louis à cette époque est ce que nous appelons aujourd'hui louis. Ainsi, dans la boîte de l'ouvrage fait en 1660, on trouve 7 double louis pour 29 marcs 2 onces de matière monnayée, ce qui correspond à une frappe de 1060 pièces³ ; dans celle de 1661,

ouverte le 4 avril 1662 : 7 double louis et dans celle des six premiers mois de 1662, ouverte le 15 novembre de la même année : 1 double louis.

Durant toute cette période, nous avons en poste les mêmes personnages. Le maître a pour nom Nicolas Ribière, avec pour différent une tour au-dessus de l'effigie du roi, et Pierre Guybert qui occupe la fonction de graveur commis et a un heaume comme marque personnelle placé à 12 h au revers⁴.

Les ouvrages qu'une grande partie de collectionneurs utilise aujourd'hui, Gadoury⁵ et Droulers⁶, ne nous donnent pas les mêmes informations. Le seul point d'accord se fait sur la rareté des monnaies d'or frappées à Limoges pendant ce laps de temps.

Dans le Gadoury :

1660 : 1057 exemplaires environ au type à la mèche longue mais ne l'a pas rencontré.

1661 : 1631 exemplaires environ au type à la mèche longue mais ne l'a pas rencontré.

1662 : 200 exemplaires environ au type juvénile.

Dans le Droulers :

1660 : aucune frappe

1661 : aucune frappe

1662 : 165 exemplaires « présumés » au buste juvénile.

Dans une précédente communication, nous avons présenté un demi-écu au buste juvénile millésimé 1660 qui attestait qu'à partir de cette année-là le type au buste juvénile était utilisé pour la frappe des demi-écus⁷.



Louis au buste juvénile (X 1,5)

Aujourd'hui, le louis, qui se trouve dans la vente précitée, nous apporte une information à peu près identique, à savoir : le type monétaire des louis d'or frappés en 1661. Les légendes de cette monnaie sont celles que nous rencontrons habituellement sur les louis d'or. A l'avert est inscrit :

. LVD . XIII . D . G . (tour) FR . ET . NAV . REX . et sous le buste . 1661 . ; au revers :

. CHRS . REGN . VINC . IMP . (heaume). Voici maintenant le moment de vous dire quel est le type de ce louis. C'est un louis au type juvénile.

Le fait que cette monnaie, millésimée 1661, soit au type juvénile nous permet de penser, bien que nous ne l'ayons pas rencontré, que le louis de 1662 est au même type.

Maintenant il ne nous reste plus qu'à attendre la découverte d'un louis de 1660 pour savoir si, comme pour les demis et douzièmes d'écu, c'est cette année-là qu'a eu lieu la première utilisation des coins au buste juvénile de Louis XIV pour cette valeur.



- 1 - V.E. Hôtel des ventes des Chartrons, Bordeaux, 04-06-2005.
- 2 - Archives Nationales, sous-série Z1b 304.
- 3 - Archives Nationales, sous-série Z1b 320.
- 4 - Bulletin de la Société Numismatique du Limousin, tome XII, 2005. Pour l'attribution du heaume comme différent à Pierre Guybert, voir la communication « Demi-écu au buste juvénile de Limoges ».
- 5 - F. Droulers. Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI. Paris 2000.
- 6 - V. Gadoury. Monnaies royales françaises. Monaco, 2001.
- 7 - Bulletin de la Société Numismatique du Limousin, tome XII, 2005, déjà cité.

UN GUENAR INEDIT DE LA 3^{ème} EMISSION DU DAUPHIN REGENT RETROUVE POUR LIMOGES

Claude FRUGIER

Le monnayage du guénar au nom du Dauphin Charles, n'était jusqu'ici connu qu'à un seul exemplaire, retrouvé et attribué à Toulouse pour la 1^{er} émission de début avril 1419.¹

D'après Jean Duplessy,² l'ordonnance précisant les conditions d'émission du blanc guénar de la 3^{ème} émission le 5 août 1420 n'a pas été retrouvé. Seuls les comptes de fabrication de Mirabel font mention d'une frappe dans cet atelier, mais aucun exemplaire n'a été découvert.³

L'absence d'ordonnance et de documents jugés fiables ne permettait pas jusqu'ici de connaître avec certitude les conditions de cette émission. Trois textes⁴ indiquent des 0 longs pointés. Deux demi-guénars attribués à la monnaie de Loches sont répertoriés dans la collection Marchéville⁵ mais nous savons seulement que les 0 sont longs. Jean Lafaurie⁶, quant à lui, indique des 0 longs pointés.

Seuls les rares demi-guénars retrouvés et identifiés avec certitude nous apportent quelques indications sur le différent de cette émission.

Deux sont décrits par M. Duplessy⁷, le premier frappé à Loches avec les 0 longs barrés, le second à Niort avec une croisette visible seulement dans le 0 de NOMEN.

Le guénar récemment acquis va nous donner quelques indications supplémentaires sur cette émission.

Voici sa description :

Exemplaire légèrement tréflé et frappé sur un flanc irrégulier de forme carrée.
Module 25,5 mm, poids 2,30 g pour un poids initial théorique de 2,719 g.

D/ +: KAR0LVS : FRANCO RV : REX, croisette initiale cantonnée de 2 points, 1^{er} 0 long pointé, le second est en partie frappé hors du flan. Ponctuation par deux annelets pointés superposés. Écu de France. (**III. 6**)

R/ + SIT : n0mE : DnI : BEHEDICTV, E, M et N onciales, croisette initiale, 0 long pointé, ponctuation par deux annelets pointés superposés. Croix cantonnée de 2 couronnelles en 1 et 4 et de 2 lis en 2 et 3. (III. 7)

Le point creux, parfaitement visible, situé sous la 10^e lettre du droit et du revers, nous permet d'attribuer la frappe de cette monnaie à l'atelier monétaire de Limoges.

Nous avons, lors d'une précédente étude,⁸ exploité la copie microfilmée conservée aux Archives Départementales de la Haute-Vienne, des cotes Z1b 881 à 886 des Archives Nationales concernant les délivrances des espèces monnayées en l'atelier de Limoges sous les cotes 1 Mi 546 à 1 Mi 548 et 1 Mi 557 à 1 Mi 559.

L'absence totale de procès-verbaux d'ouverture des boîtes, pour la période qui s'étend du 27/09/1402 au 10/11/1422, ne permet pas de connaître la production monétaire pour cette période, mais les monnaies émises durant cet intervalle de temps témoignent d'une activité soutenue de l'atelier.⁹

La découverte de cette monnaie permet, à priori, de lever les interrogations de la crédibilité des rares textes connus faisant référence au guénar de cette émission et par ailleurs de rapprocher cette frappe avec celle de la florette pour la 9^{ème} émission.¹⁰

Ainsi, aux conditions déjà connues de l'émission du 5 août 1420, nous devons ajouter les 0 longs pointés, mais le doute subsiste pour la croisette initiale uniquement cantonnée de 2 points au droit.

Le demi-guénar avait-il un différent d'émission distinct de celui du guénar ? Cela semble peu probable, et peut-être devrions-nous considérer les différents identifiés pour Niort et Loches comme une variété spécifique à ces deux ateliers. La question reste posée et la trouvaille de nouvelles pièces permettrait de trancher avec certitude.



1 - J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Tome I, deuxième édition, Paris, 1999, p. 221, n° 418.

2 - J. Duplessy, "Le demi-guénar du Dauphin Régent, 3^e émission (D.419 B)", *BSFN*, 1998, p. 258.

3 - J. Duplessy, *ouvrage cité note 1*, p. 220 n° 418b. L'auteur indique une frappe à Mirabel, mais avec une interrogation concernant les 0 longs barrés par similitude avec le demi-guénar de la 3^{ème} émission.

4 - J. Duplessy, déjà cité note 2.

5 - Marcheville, *Catalogue des monnaies françaises de Hugues Capet à Charles VIII*, Paris, 1927, p.57 n° 1219-1220.

6 - J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France, tome I, Hugues Capet à Louis XII*, Paris-Bâle 1951, p.89 n° 432 d.

7 - J. Duplessy, déjà cité note 2.

8 - C. Frugier - J. Vigouroux, "Production monétaire de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429", *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, Tome X, p. 17-20 et dans *Cahiers Numismatiques* de la SENA n° 153 p. 57-63.

9 - Dans "L'atelier monétaire de Limoges" *Société Numismatique du Limousin*, Limoges, 1998, p. 9

10 - J. Duplessy, *ouvrage cité note 1*, p. 220 n° 417 j.

La frappe de cette 9^{ème} émission débute le 5 août 1420, avec les 0 longs pointés, différent visible sur les pièces frappées à Limoges.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Claude FRUGIER

24^{ème} BOURSE NUMISMATIQUE

Le dimanche 2 octobre 2005 s'est tenue notre 24^{ème} bourse numismatique salles Blanqui, rue J.P. Timbaud à Limoges.

Une douzaine de marchands professionnels, venus de toute la France, nous avait accordé leur confiance pour animer cette manifestation unique en Limousin. Ils proposaient à la vente un vaste choix de monnaies, billets, jetons, médailles, fournitures et documentation. Les collectionneurs, néophytes ou chevronnés, ont trouvé auprès d'eux, le choix, la qualité, la compétence, les conseils, la bonne humeur et ce pour tous les budgets.

Rendez-vous le dimanche 1^{er} octobre 2006 pour une 25^{ème} bourse.

SORTIE ANNUELLE

Marc PARVERIE

J'ai eu cette année l'honneur et le plaisir d'organiser en Corrèze la traditionnelle sortie de la Société. Au programme, le centre d'archéologie d'Uzerche et la visite du site archéologique de Naves, rendu célèbre à l'automne dernier par la découverte de très rares trompettes de guerre (*carnyx*) et casques de parade gaulois.

La visite a commencé par une découverte de l'ancienne église abbatiale St-Pierre d'Uzerche datant du XII^e siècle et de sa crypte. Puis après une rapide présentation du site défensif d'Uzerche et de son histoire (à l'ombre), nous nous sommes rendus à l'hôtel du Sénéchal, splendide bâtisse du XVII^e siècle qui abrite le Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage. L'exposition permanente se compose d'une première salle consacrée à l'archéologie du paysage et à ses techniques : étude du modelé du terrain, de l'orientation, de la topographie, la toponymie, l'étude des plantes, des roches... Tout ce qui permet en fait de déduire des éléments présents dans le paysage aujourd'hui, l'histoire du site étudié. La deuxième salle, la plus vaste, présente les époques néolithique, celtique (avec un bronze lémovice au cheval et à la grue, et une présentation des fortifications gauloises de Villejoubert), et surtout romaine : aux côtés des urnes cinéraires, tuiles et poteries, deux planches sont consacrées à la numismatique. Une troisième salle enfin est consacrée au Moyen Age. Une vitrine présente des monnaies de l'antiquité tardive et du haut Moyen Age (avec des reproductions des tiers de sous mérovingiens frappés à Uzerche), une autre des monnaies féodales et royales, du XI^e au XV^e siècles.

Le repas concocté à *La Fourchette d'Or*, par M. Léonard (ancien cuisinier sur le paquebot France), a ensuite permis d'étudier avec beaucoup d'attention la gastronomie corrézienne.

La journée s'est poursuivie par la visite du sanctuaire gallo-romain rural de Tintignac, sur la commune de Naves. Un montage multimédia a tout d'abord présenté le site, des reconstitutions en trois dimensions des monuments, ainsi que les projets de mise en valeur et de création d'un musée. La visite du site lui-même nous a d'abord amené à l'imposant fanum (temple de type gaulois) à double cella, précédé d'une cour monumentale. Les différentes étapes de constructions et de mise en valeur du sanctuaire nous ont été présentées.

Depuis 2004, un curieux édifice semi circulaire à multiples absides décorées de marbre a commencé à être fouillé et présenté au public. Seule une moitié est actuellement visible, mais elle impressionne déjà par ses dimensions.

Au pied de ce grand monument que l'on imagine être un temple, se trouve un théâtre qui n'a pas encore été dégagé mais dont la forme marque encore le paysage.

Enfin, le quatrième bâtiment, appelé lors des fouilles du XIX^e siècle le « tribunal » est encore sous terre. La visite s'est poursuivie dans le petit musée, qui renferme de très belles poteries et des fragments de marbres, mais seulement quelques monnaies (un as de Claude notamment).

Nous nous sommes séparés après avoir été admirer le retable de l'église de Naves, et avoir bu un Perrier frais, ma foi bien mérité, après cette chaude journée.

LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2005

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

En plus des estimations, nous indiquons, quand nous le connaissons, le prix réalisé.

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

MONNAIES ROYALES

CHARLES VI (pour le Dauphin)

- Blanc guénar, 3^{ème} émission du 5 août 1420, collection particulière.

LOUIS XIV

- Louis d'or au type juvénile 1661, V.E. Hôtel des ventes des Chartrons, Bordeaux, 04/06/05, TTB+/SUP, 1592 €.

CHARLES X

- Demi-franc 1826, Internet.
- Un franc 1826, Internet, 196 €.
- Un franc 1827, Internet, 176 €.

TABLE DES MATIERES DES TOMES I A XIII

Titre	Auteur	Tome
Anecdotes numismatiques de la Grande Guerre	F. Debiard	V
Apport de la Renaissance à la numismatique (L')	L. Roy	V
Aristote et l'origine de la monnaie	J. Grosogeat	IV
Aspects insolites de l'or antique	J. Grosogeat	VII
Atelier provisoire de Clermont-Ferrand (L')	J. Vigouroux	I
Atelier monétaire de Blond (L')	L. Bertrand	IV
Atelier monétaire de Limoges : Additif	Société Numismatique du Limousin	VIII-IX
Autour d'une monnaie de Crotone	R. Chatrias	VI
Bardonnaud : balanciers de Limoges (Les)	G. Clément	VIII
Bardonnaud : maîtres balanciers à Limoges (Les)	G. Clément	V
Billets de confiance de la Haute-Vienne (Les) (complément au bulletin hors-série)	F. Lhermite	XIII
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges	J-R. Baruche	I-II
Billets de la République d'Ukraine	R. Démary	I

Titre	Auteur	Tome
Billets de l'Union de Limoges (Les)	J. Vigouroux	XI
Calendriers de la Révolution Française (Les)	F. Lhermite	VII
Cercle de l'Union (Le)	F. Debiard	VIII
Changeurs (Les)	G. Clément	IX
Chèques infalsifiables (Des)	R. Démery	IV
Chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715	J. Vigouroux	IX
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	C. Frugier-J. Vigouroux	X
Circulation interdite	J. Vigouroux	III
Conte de Noël numismatique	P-Y. Lathoumétié	II
Coquillages monnaies (Les)	F. Lhermite	I
Dates de début d'année de 1400 à 1565	J. Vigouroux	VII
Déboires du 2 sols de billon (Les)	J. Vigouroux	IV
Découverte gallo-romaine à Limoges	J. Rougier	III
Demi-écu au buste juvénile de Limoges	J. Vigouroux	XII
Dépréciation du franc (La)	R. Fredon	III
Différent de Jehan Dubois, Maître de la Monnaie (Un)	J. Vigouroux	IX
Différents de maîtres particuliers de l'atelier de Limoges sous le règne de Charles VII (Les)	J. Tixier	XII
Difficultés financières de la ville de Limoges en 1870-71 (Les)	F. Lhermite	XI
Ecu à la couronne au double différent d'atelier (Un)	J. Tixier	X
Entrée des troupes allemandes à Paris (L')	F. Debiard	V
Epreuve au marteau (L')	J. Vigouroux	III
Evolution du style des monnaies grecques	J-M. Lafont	III
Exécution capitale à Limoges	J. Vigouroux	VI
Faillite de Law (La)	J-M. Prevost	II
Faux monnayage (Le)	C. Delage	III
Frappe de monnaies de cuivre à Marseille au cours du Second Empire	F. Arbez	XI
Gay-Lussac et la monnaie	C. Frugier	XII
Graveur facétieux à Niederlahnstein (Un)	F. Debiard	V
Guénar inédit de la 3 ^{ème} émission du Dauphin Régent retrouvé pour Limoges	C. Frugier	XIII
Héraldisme et numismatique	F. Debiard	II
Histoire de l'or	J. Grosogeat	V
Hôpital des blessés allemands du Mas Eloi (L')	F. Debiard	V
Invention de la monnaie (L')	F. Lhermite	II
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	IX
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	X
Journées du Limousin – 21-22 mai 1916 (Les)	F. Lhermite	XI
Journées du Limousin (Les) (Complément)	F. Lhermite	XII
Légende fautive et erreur de point secret sur un blanc aux lis accotés attribuable à Limoges ou La Rochelle	C. Frugier	XI
Liste de monnaies rares frappées à Limoges vues	Société Numismatique du Limousin	XI à XIII
Louis d'or au buste juvénile pour Limoges en 1661 (Un)	J. Vigouroux	XIII
Métaux à mémoire (Les)	F. Debiard	I
Métier attractif : graveur (Un)	G. Brun	III
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	VIII-X
Monnaies d'or antiques (Les)	R. Fredon	II
Monnaies de la République Romaine (Les)	F. Lhermite	III
Monnaies du Périgord (Les)	C. Boisseuil	X
Monnaies grecques (Les)	F. Lhermite	II
Monnaies frappées à Limoges sous le règne de Louis XII	C. Frugier-J. Vigouroux	XIII
Monnaies médiévales (Les)	C. Frugier	VIII
Monnayage de la Sicile normande à l'époque du troubadour uzerchois Gaucelm Faidit (Le)	M. Parverie	XI
Naufrage du Lusitania (Le)	F. Debiard	VI
Nettoyage des monnaies (Le)	R. Fredon	I
Non respect des ordonnances de François I ^{er} à Louis XIV	G. Clément	VI
Notre unité monétaire et l'Europe	R. Fredon	VI

Titre	Auteur	Tome
Or et le système monétaire international (L')	R. Chatrias	V
Petit historique du monnayage de Limoges	J. Vigouroux	IV
Pièce porte chance (Ma)	R. Chatrias	IX
Pièces d'argent du type Hercule (Les)	R. Fredon	IV
Pièces et les billets de banque sous l'Etat Français (Les)	J.-C. Nouger	XII
Poids monétaires et changeurs au Moyen-Age (Les)	G. Clément	IV
Poids original de la Covr des Monoyes	G. Clément	VII
Pourquoi collectionner les monnaies islamiques médiévales ?	M. Parverie	XIII
Privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	VII
Problème de menue monnaie	J. Vigouroux	III
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	C. Frugier-J.Vigouroux	X
Production et circulation du monnayage de Saint-Martial de Limoges : L'éclairage des trouvailles monétaires	J. Tixier	XIII
Propos ordinaires : L'or	F. Debiard	II
Rançon de Richard Cœur de Lion (La)	C. Frugier	IX
Réouverture de l'atelier de Limoges en 1559	J. Vigouroux	VI
Réponse à un lecteur	F. Lhermite	III
Sadi Carnot et la numismatique limousine	M. Boutet	VIII
Silique de Constantin III au Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage (CRDAP) d'Uzerche (Une)	M. Parverie	XII
Statuts de la corporation des balanciers de Limoges	G. Clément	IV
Succession pour un office de changeur	G. Clément	X
Surfrappes suédoises	F. Lhermite	XI
Survol numismatique du règne de François I ^{er}	J. Vigouroux	II
Survol numismatique du règne de Henri II	J. Vigouroux	II
Union de Limoges (L')	F. Debiard	I
Union Latine (L')	F. Lhermite	VI
Variété en bronze frappé au type et au module du statère Lémovice "à la grue" (Une)	J. Tixier	XII
Vente de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	XI
Ventes de monnaies limousines	Société Numismatique du Limousin	VII à X
Vicomtes de Limoges de la Maison de Bretagne (Les)	C. Frugier	V
Visites de la monnaie de Limoges par le duc d'Angoulême	J. Vigouroux	VII
Vol de deniers emboîtés	J. Vigouroux	V

BULLETINS HORS-SERIE

Titre	Année
Atelier monétaire de Limoges	1998
L'évolution du monnayage en France durant 2400 ans	2000
Billets de nécessité émis au cours de la période allant de 1914 à 1920 par la Chambre de Commerce de Limoges	2002
Les billets de confiance de la Haute-Vienne et la crise de la petite monnaie en 1790-1793	2004

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier (J.O. du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, voir bulletin d'adhésion ci-après), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions pour 2006-2007

5 mars 2006	2 avril 2006	7 mai 2006	4 juin 2006
2 juillet 2006	3 septembre 2006	24 septembre 2006	5 novembre 2006
3 décembre 2006	7 janvier 2007	3 février 2007 (assemblée générale)	

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

☎ 05-55-34-12-54

BULLETIN D'ADHESION

A compléter et à retourner accompagné de son règlement au siège social de l'association.

Mme Melle M. Association

Nom : Prénom :

Ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° tél. : Date de naissance :

Thème(s) d'intérêt ou de collection :

Antique	Etrangère	Grecque	Billet
Romaine	Médaille	Gauloise	Jeton
Féodale	Décoration	Royale	Paramonétaire
Moderne	Métrologie	Contemporaine	Autre

Je désire adhérer à la Société Numismatique du Limousin pour l'année 2006 et je règle ma cotisation d'un montant de 25 euros.

A le

Signature



LIMOGES (87)

Salles Blanqui rue J.P. Timbaud
(derrière l'Hôtel de Ville)
de 9 h 00 à 18 h 00

Dimanche 1^{er} octobre 2006

25^e BOURSE - NUMISMATIQUE



MONNAIE
PAPIER-MONNAIE
MEDAILLES ET JETONS
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE



Entrée libre - parking assuré
Organisée par le Société Numismatique du Limousin
Avec le soutien de la Ville de Limoges